



# 2025

## Rapport annuel

**SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES  
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**



**Dijon s'engage**





# sommaire

|                                                                              |           |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| PRÉSENTATION GÉNÉRALE. . . . .                                               | <b>3</b>  |
| TEMPS FORTS ET CHIFFRES CLÉS 2025. . . . .                                   | <b>10</b> |
| STRATÉGIE INTÉGRÉE DE PRÉVENTION<br>DES DÉCHETS ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE . . | <b>22</b> |
| LA COLLECTE DES DÉCHETS. . . . .                                             | <b>34</b> |
| LE TRAITEMENT DES DÉCHETS. . . . .                                           | <b>47</b> |
| INDICATEURS FINANCIERS. . . . .                                              | <b>56</b> |
| ANNEXES . . . . .                                                            | <b>63</b> |

# Présentation générale

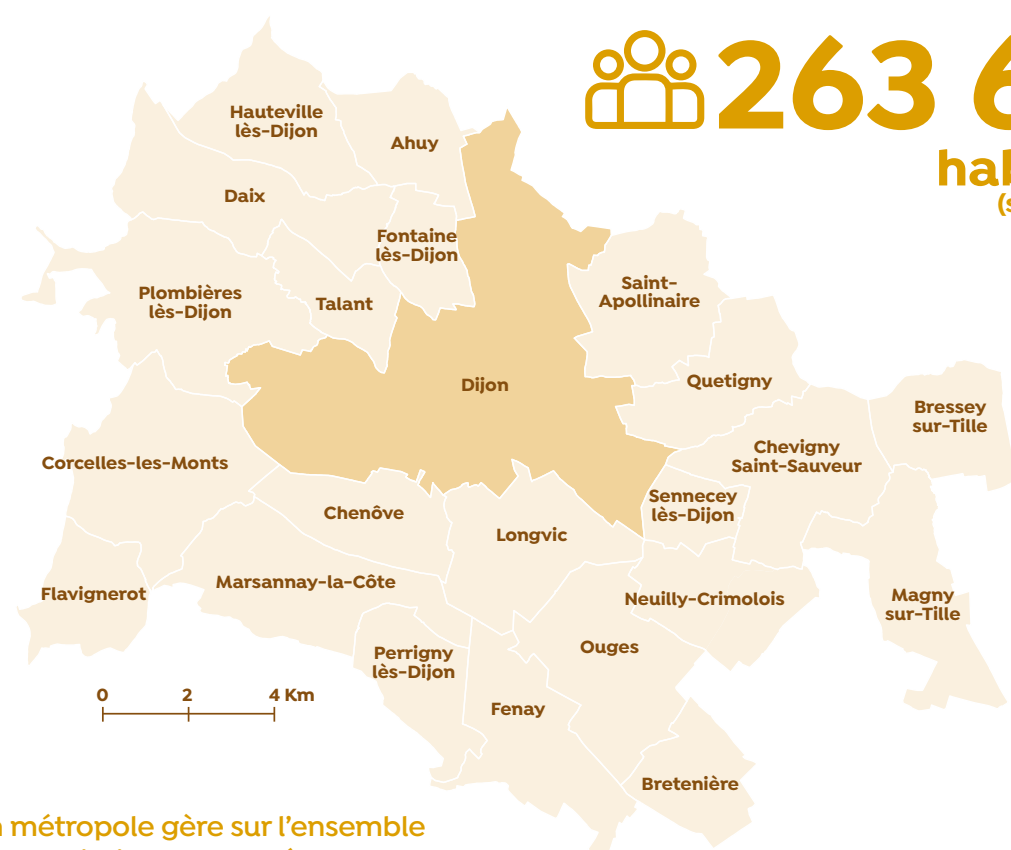


# LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS À L'ÉCHELLE DE LA MÉTROPOLE

240 <sup>KM<sup>2</sup></sup>

 23 communes adhérentes

 263 672 habitants  
(source INSEE)



Dijon métropole gère sur l'ensemble de son territoire les compétences prévention, collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés – c'est-à-dire les déchets produits par les ménages et ceux produits par les entreprises et administrations tant qu'ils ont les mêmes caractéristiques et qu'ils sont produits dans les mêmes quantités que ceux d'un ménage.

Territoire à dominante urbaine, Dijon métropole présente néanmoins une diversité de profils avec des secteurs ruraux et des secteurs urbains denses, impliquant des organisations de collecte différentes selon les zones.

134 096 ménages

148 415 logements

74% de taux d'habitat collectif



## LES MISSIONS DE LA DIRECTION VALORISATION DES DÉCHETS



49 

employés au sein de la direction Valorisation des déchets

187 

jours de formation dispensés aux agents de la direction Valorisation des déchets en 2025

### COMPÉTENCES

La direction Valorisation des déchets de Dijon métropole exerce les compétences suivantes :

- **Prévention et communication** auprès des habitants et acteurs du territoire afin de réduire au maximum la quantité et la nocivité des déchets produits (réemploi, réparation, achats en vrac, compostage, tri des déchets dangereux...) ;
- **Précollecte** (c'est-à-dire l'ensemble des opérations permettant la collecte, telles que la mise en place des bacs ou des bornes de tri) **et collecte des déchets ménagers et assimilés** confiées à un prestataire privé dans le cadre d'un marché public ;
- **Gestion d'un réseau de 5 déchetteries**, exploitées dans le cadre d'un marché de prestations de service ;
- **Tri et valorisation matière des déchets recyclables**, assurés par des prestataires dans le cadre d'un marché public d'exploitation ;
- **Valorisation énergétique des déchets non recyclables**, réalisée au sein d'une Unité de valorisation énergétique (UVE) exploitée en régie.

### PÉRIMÈTRE

Le service de gestion des déchets concerne les usagers situés sur les territoires des 23 communes de Dijon métropole, c'est à dire :

- **Les ménages** ;
- **Les professionnels** (artisans, commerçants, activités tertiaires...) mais également **les entités publiques** (services de l'État, collectivités locales, établissements publiques...) dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre, évoquée précédemment.





MISSIONS

La direction Valorisation des déchets est rattachée à la direction générale déléguée Services urbains et patrimoine de Dijon métropole.

Elle assure la mise en œuvre opérationnelle de la politique publique des déchets, et notamment :

- la mise à disposition des contenants de collecte et de composteurs individuels ;
- l’organisation et le suivi des collectes ;
- la gestion des contrats de collecte des gros producteurs d’ordures ménagères ;
- le développement et la coordination de projets d’économie circulaire, qui visent à réduire les déchets et à mieux réutiliser les ressources ;
- le fonctionnement de l’UVE ;
- le suivi des déchetteries ;
- la gestion et le suivi du centre de tri des emballages ménagers.

La direction est également impliquée dans différents réseaux régionaux et nationaux – Agence de la transition écologique Bourgogne-Franche-Comté (ADEME), AMORCE (association nationale qui regroupe des collectivités territoriales et des acteurs publics et privés engagés dans la transition énergétique, la gestion des déchets et l’économie circulaire), le Centre National du Recyclage, France Urbaine (association nationale qui rassemble les grandes villes, métropoles, communautés urbaines et grandes agglomérations françaises )... – favorisant le partage d’expériences et l’échange de bonnes pratiques avec d’autres collectivités.



La direction Valorisation des déchets a également pour mission **d’assurer la sensibilisation ainsi que l’accompagnement des habitants et des acteurs du territoire dans leurs pratiques de gestion et de réduction des déchets.**

Pour cela, dix ambassadeurs du tri et de la prévention sont régulièrement sur le terrain pour conduire des actions de sensibilisation relatives à la prévention, au tri et à la collecte des déchets sur le territoire de la métropole.

Leurs missions comprennent notamment :

- la sensibilisation en porte-à-porte pour la qualité du tri,
- la formation au compostage,
- l’animation d’ateliers dans des établissements scolaires, entreprises, associations...,
- l’organisation et la participation à des manifestations tout au long de l’année.

LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE PUBLIC



LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) COMPRENNENT :

- **les Ordures ménagères et assimilées (OMA) :**
  - les ordures ménagères résiduelles (déchets non recyclables – mouchoirs, essuie-tout usagés produits d’hygiène...),
  - les emballages ménagers (bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, boîtes de conserve, cartons...) et les papiers,
  - les cartons commerciaux (cartons produits par les commerçants, artisans et entreprises),
  - le verre d’emballage (bouteilles, pots, flacons et bocaux en verre)
  - et les déchets alimentaires (restes de repas, épluchures de fruits et légumes, marc de café...);
- **les objets encombrants** - les déchets volumineux qui ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères classiques (meubles, matelas...);
- **les déchets verts** - les déchets organiques de jardins (tontes de pelouse, feuilles, tailles de haies...);
- **les textiles** - linge de maison, vêtements, maroquinerie et chaussures ;
- **les déchets de déchetterie** - déchets dangereux (peintures, solvants, batteries...), déchets volumineux (meubles, électroménager...) et déchets recyclables (carton, métal, bois...).

DÉTAIL DES DMA

| TYPES DE DÉCHETS                                                                                      |                                | PRODUCTEURS DE DÉCHETS |                          | MODES DE COLLECTE       |                           |              |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|------------------------|--------------------------|-------------------------|---------------------------|--------------|
|                                                                                                       |                                | MÉNAGES                | PROFESSIONNELS ASSIMILÉS | PORTE-À-PORTE           | POINT D'APPORT VOLONTAIRE | DÉCHETTERIE* |
| OMA                                                                                                   | Ordures ménagères résiduelles  | ✓                      | ✓                        | ✓                       | ✓                         |              |
|                                                                                                       | Emballages ménagers et papiers | ✓                      | ✓                        | ✓                       | ✓                         | ✓            |
|                                                                                                       | Cartons commerciaux            |                        | ✓                        | ✓                       |                           |              |
|                                                                                                       | Verre d'emballage              | ✓                      | ✓                        |                         | ✓                         | ✓            |
|                                                                                                       | Déchets alimentaires**         | ✓                      |                          |                         | ✓                         |              |
| Objets encombrants                                                                                    |                                | ✓                      |                          | Collecte sur RDV        |                           | ✓            |
| Déchets verts                                                                                         |                                | ✓                      |                          | Collecte sur abonnement |                           | ✓            |
| Textiles, linge de maison et chaussures                                                               |                                | ✓                      |                          |                         | ✓                         | ✓            |
| Objets à réemployer                                                                                   |                                | ✓                      |                          |                         |                           | ✓            |
| Déchets dangereux, gravats, ferraille, Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)..... |                                | ✓                      |                          |                         |                           | ✓            |

\* Réservé aux ménages  
\*\* Collecte en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de Dijon métropole



# L'ORGANISATION DU SERVICE

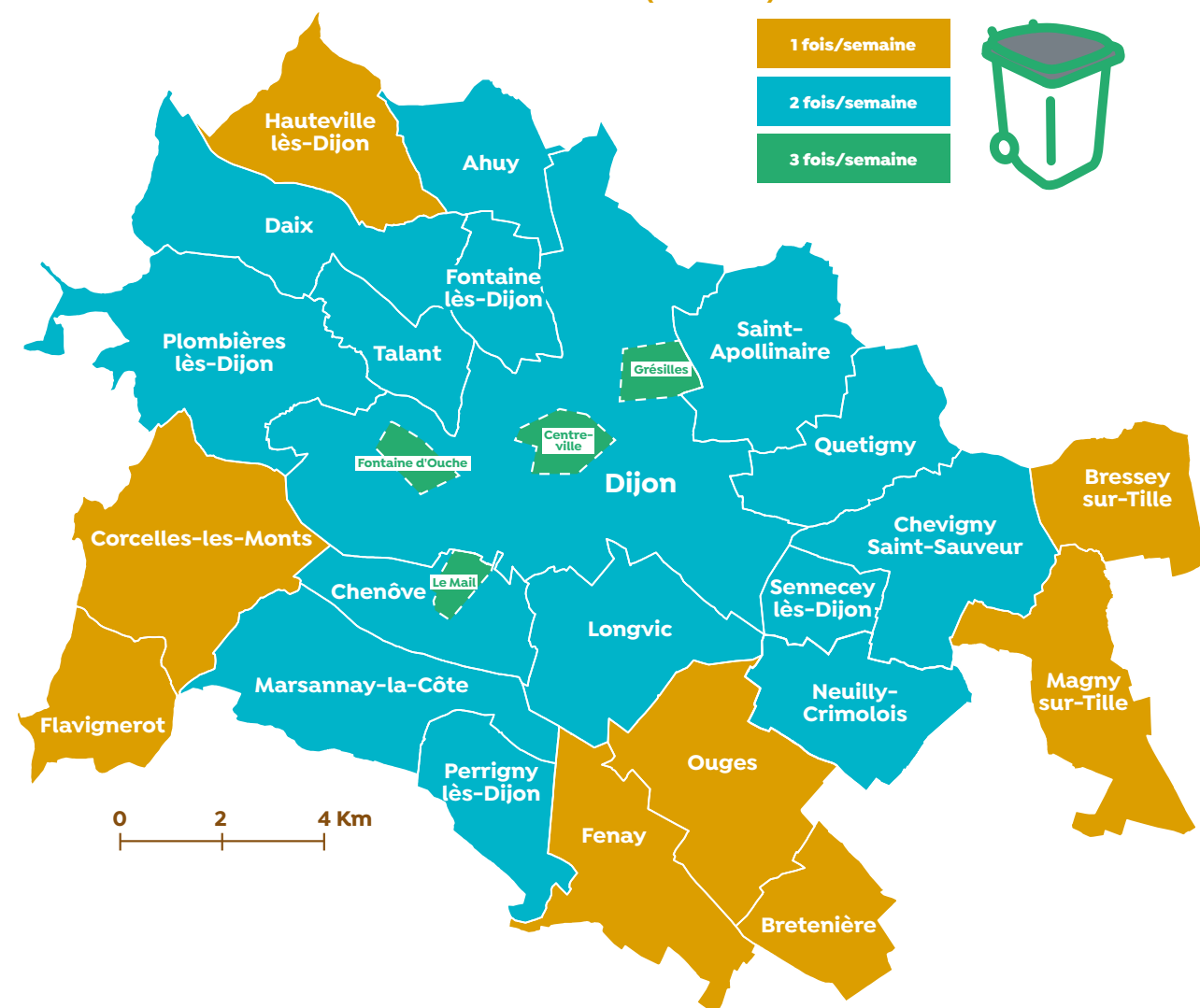
## COLLECTES

L'organisation des collectes est adaptée aux caractéristiques urbaines et périurbaines du territoire afin d'optimiser les circuits, de maîtriser les coûts de fonctionnement et de limiter l'impact environnemental du service.

Cette optimisation contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à l'amélioration continue de la performance du service public.

## FRÉQUENCES DE COLLECTE

### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (BAC GRIS)



**La collecte des emballages ménagers et papiers** - c'est-à-dire des bacs jaunes - est effectuée à raison d'un passage par semaine sauf à Corcelles-lès-Monts et Flavignerot où elle est organisée tous les 15 jours.



Quant à **la collecte des cartons commerciaux**, elle est réalisée :

- une fois par semaine dans les principales zones d'activité (Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Dijon Cap Nord, Longvic, Marsannay-la-Côte (Acti-Sud, Cap Sud et Eco Sud) et Quetigny (ZAC des Champs aux métiers, des Charrières - Grand marché, Europe et parcs tertiaires Golf et Cap vert)) ;
- et chaque jour du mardi au vendredi soir dans le centre-ville de Dijon.

Depuis 2021, une collecte des cartons à vélo est également déployée dans le centre-ville de Dijon (secteur des Halles, rue du Bourg, rue des Godrans et rue de la Liberté), du mardi au vendredi après-midi.

## TRAITEMENT DES DÉCHETS

Une fois collectés, les déchets sont envoyés vers des filières de traitement : l'Unité de valorisation énergétique (installation industrielle où les ordures ménagères résiduelles sont transformées en énergie), le centre de tri des emballages ménagers, des plateformes de compostage ou encore les déchetteries des particuliers.

**5 Déchetteries** exploitées par les établissements **GODARD**

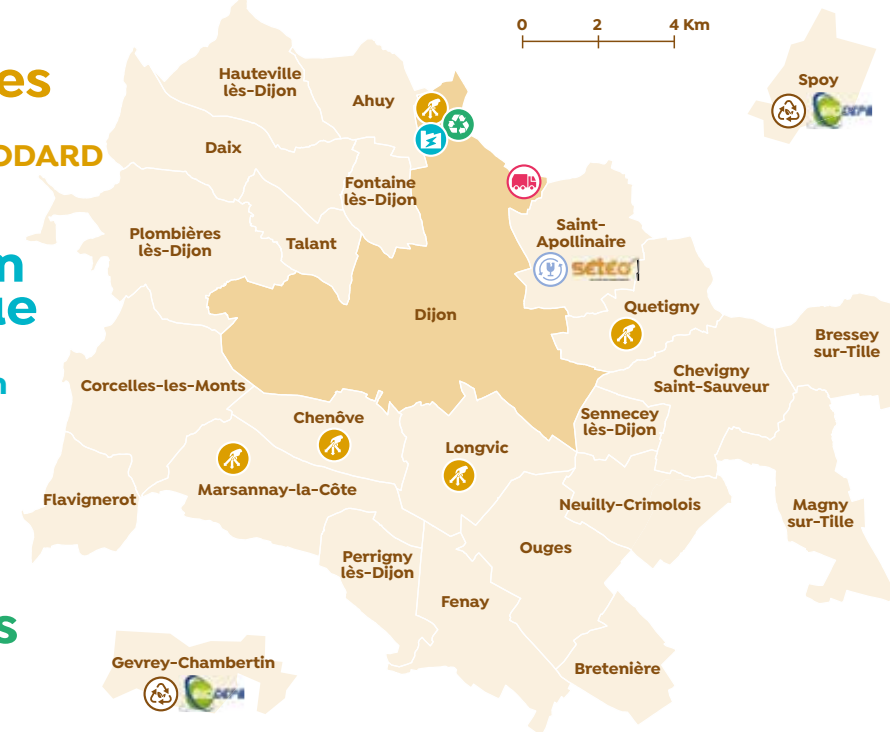
**1 Unité de valorisation énergétique** d'une capacité de **140 000 tonnes/an** gérée par **Dijon métropole**

**1 Centre de tri des emballages ménagers** d'une capacité de **35 000 tonnes/an** exploité par **Suez**

**2 Plateformes de compostage** exploitées par **Biodèpe**

**1 Plateforme de stockage du verre** exploitée par **Sétéo**

**1 Site dédié à la collecte** exploité par **DIEZE** (filiale de Suez)



# Temps forts et chiffres clés 2025



# LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

## PRÉVENTION ET ECONOMIE CIRCULAIRE

### DIJON MÉTROPOLE RENFORCE SON ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Fin 2024, Dijon métropole a signé un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Agence de la transition écologique. Cet engagement s'inscrit dans l'objectif d'obtenir le label « Territoire engagé transition écologique » (TETE) en 2026.

#### Ce label comprend deux volets :

- Climat air et énergie (CAE)
- Économie circulaire (EC)

La direction Valorisation des déchets pilote le **référentiel Economie circulaire** depuis 2021. Une mise à jour a ainsi été réalisée en 2025, suite à l'organisation d'ateliers avec les services de la collectivité, menés conjointement avec la démarche liée au référentiel CAE.

#### DES RÉSULTATS EN PROGRESSION

Cette mobilisation collective se traduit par une évolution significative : la collectivité a progressé en passant de **39,5 % en 2022 à 52 % en 2025** dans l'évaluation du référentiel.

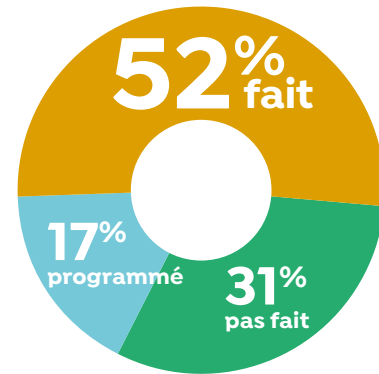
#### Cette évolution s'explique notamment par les avancées réalisées sur plusieurs axes structurants, parmi lesquels :

- le déploiement de solutions de tri des déchets alimentaires sur le territoire ;
- la mise en action du Projet alimentaire territorial (PAT) ProDij « Mieux manger, mieux produire, mieux vivre » ;
- la mise en place du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) pour renforcer la politique d'achats durables au sein de Dijon métropole ;
- le déploiement de la démarche Synergies, dédiée à l'écologie industrielle et territoriale, dans le cadre du programme Bourgogne industrie.

La collectivité a donc sollicité la commission nationale du label pour candidater au label « Économie circulaire – niveau 3 étoiles ». Un audit aura lieu en 2026 afin de confirmer cet engagement.

**À travers cette démarche, Dijon métropole poursuit son objectif de structurer et d'amplifier les actions menées en faveur de la transition écologique et d'une économie plus circulaire sur son territoire.**

Labelisation niveau **2**  
du Projet alimentaire territorial



Niveau d'avancement du référentiel Économie circulaire



**100%** des marchés de plus de **40 000€** incluent des dispositions environnementales

### DÉPLOIEMENT DE LA GESTION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis janvier 2024, Dijon métropole déploie progressivement des bornes de tri dédiées à la collecte des déchets alimentaires des habitants, afin de garantir à l'ensemble de la population du territoire un accès à une solution de tri d'ici fin 2026. Ce nouveau dispositif vient en complément des 16 569 composteurs individuels et des 126 sites de composteurs partagés déjà déployés sur le territoire de Dijon métropole.

#### Ces bornes de tri sont destinées à recevoir :

- Des épluchures et restes de fruits et légumes ;
- Des restes de repas (féculents, viandes et poissons cuits...)
- Marc de café avec ou sans filtre en papier ;
- Sachets de thé et infusion en papier ;
- Restes de pain et de viennoiseries cuits ;
- Restes de produits laitiers ;
- Coquilles d'œuf...

#### Les déchets doivent être déposés sans sac et sans emballage.

En 2025, 338 bornes supplémentaires ont ainsi été déployées, permettant à 75 % de la population métropolitaine de disposer d'une borne à proximité de son domicile.

Les ambassadeurs du tri ont assuré 19 permanences de distribution de bio-seaux lors des différentes phases de déploiement, sur 8 communes et 3 quartiers de Dijon.

#### 5 000 bio-seaux ont ainsi été distribués.

Les bornes sont collectées chaque semaine et lavées tous les quinze jours, sauf en période estivale où la fréquence de lavage est augmentée en fonction des besoins.

Les déchets alimentaires sont ensuite traités sur une plateforme de compostage située à Spoy (21), exploitée par notre prestataire Biodèpe. Le compost produit constitue un amendement organique utilisé par une vingtaine d'agriculteurs locaux pour enrichir les sols et favoriser la production de nouvelles denrées alimentaires.

Près de  
**10 000**  
bio-seaux distribués depuis le lancement du dispositif



**647**  
bornes installées sur le territoire à fin 2025 (Soit 77% du dispositif déployé)



## COLLECTE DES DÉCHETS

### DIJON MÉTROPOLE CÉLÈBRE 5 000 HEURES DE TRAVAIL RÉALISÉES GRÂCE AU DISPOSITIF TAPAJ

En 2025, Dijon métropole, DIEZE et la SEDAP ont franchi un cap symbolique : plus de 5 000 heures de travail accomplies dans le cadre du dispositif national TAPAJ.

Ce programme d'insertion vise à accompagner des jeunes en situation de grande précarité en leur proposant des missions de travail ponctuelles, rémunérées à la journée et sans engagement à long terme, afin de renouer avec une activité professionnelle.

**Dans ce cadre, plusieurs missions ont été confiées aux « tapajeurs » par le prestataire de collecte DIEZE, telles que :**

- la pose d'étiquettes rappelant les consignes de tri sur les bacs de collecte,
- la collecte de cartons auprès des commerçants dans une partie du centre-ville de Dijon.

Depuis le lancement du dispositif en 2021, 15 jeunes ont pu bénéficier de cette initiative. Parallèlement, près de 350 tonnes de cartons ont été collectées à l'aide de vélos électriques équipés de remorques adaptées, contribuant à la fois à l'amélioration de la propreté urbaine et au développement du recyclage.

**Dijon métropole, DIEZE et la SEDAP se félicitent de ces résultats, qui illustrent la synergie entre insertion sociale, engagement citoyen et performance environnementale.**



**5 000**  
heures de travail  
en insertion

**15**  
bénéficiaires  
de ce programme  
national  
d'insertion  
depuis 2021

**350<sup>t</sup>** de cartons  
collectés  
depuis 2021

### TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS ILLICITES DIJON MÉTROPOLE ADAPTE SON RÈGLEMENT DÉCHETS

En 2025 Dijon métropole a mis à jour son règlement du service public de gestion des déchets ménagers.

**Parmi les principaux changements :**

- La définition des déchets acceptés par le service et l'évolution des modalités de mise à disposition des composteurs, individuels et partagés, ont été ajoutés pour accompagner le déploiement des bornes de tri des déchets alimentaires et encourager le tri de ces déchets.
- Le règlement prévoit désormais la possibilité de facturer une redevance forfaitaire aux auteurs identifiés de dépôts sauvages, afin de couvrir les frais de nettoyage et d'enlèvement.

**Ces évolutions traduisent l'engagement constant de Dijon métropole en faveur d'une gestion des déchets plus responsable, efficace et respectueuse de l'environnement.**

## DÉCHETTERIES

### AMÉNAGEMENTS DANS LES DÉCHETTERIES MÉTROPOLITAINES

Dijon métropole dispose de 5 déchetteries situées à Chenôve, Dijon, Longvic, Marsannay-la-Côte et Quetigny. Ces équipements de proximité accueillent chaque année plus de 600 000 visiteurs, témoignant de leur rôle essentiel dans la gestion et le tri des déchets pour les habitants du territoire.

Afin d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents sur les sites, plusieurs aménagements ont été réalisés en 2025.

### UNE SIGNALÉTIQUE RENOUVELÉE POUR MIEUX S'ORIENTER

Fin septembre 2025, les panneaux d'entrée des 5 déchetteries métropolitaines ont été renouvelés.

Cette nouvelle signalétique vise à mieux informer les usagers sur les déchets acceptés ainsi que sur les horaires d'ouverture, afin de faciliter l'accès aux sites et d'améliorer l'utilisation des déchetteries.



### DE MEILLEURES CONDITIONS D'ACCUEIL POUR LES AGENTS À CHENÔVE

En octobre 2025, le bungalow d'accueil de la déchetterie de Chenôve a été remplacé. L'ancien bâtiment, devenu vétuste, présentait notamment des problèmes d'isolation et de chauffage.

Le nouveau bungalow est opérationnel depuis la mi-novembre 2025. Il dispose d'un espace bureau ainsi que des équipements adaptés aux agents ; sanitaires, douche et climatisation réversible, contribuant ainsi à une amélioration de leurs conditions de travail.

À travers ces actions, Dijon métropole confirme sa volonté de mettre à disposition des déchetteries plus accessibles, plus lisibles et mieux adaptées aux besoins des usagers et des agents.



**5** déchetteries  
sur le territoire  
métropolitain

Plus de  
**600 000**  
visiteurs  
par an

Plus de  
**30 000<sup>t</sup>** de déchets  
collectés  
chaque année

TRAITEMENT DES DÉCHETS

MAINTENANCE PRÉVENTIVE ET ARRÊTS TECHNIQUES DE L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS (UVE)

L'UVE de Dijon métropole fonctionne en continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et traite près de **140 000 tonnes** de déchets par an. Maintenir un haut niveau de fiabilité des équipements est la priorité quotidienne des agents de Dijon métropole qui travaillent sur ce site.

Comme chaque année, plusieurs arrêts ont été programmés afin d'assurer les opérations de maintenance préventive des fours d'incinération ainsi que des équipements associés.

Chaque ligne de four fait l'objet d'un arrêt annuel de courte durée pour réaliser les opérations de maintenance courante : la ligne de traitement n°1 a ainsi été arrêtée du 11 au 18 mai 2025 et la ligne n°2 du 1<sup>er</sup> au 11 juin 2025. Ces interventions ont porté sur des opérations de renouvellement du béton réfractaire des fours, des travaux sur les grilles de combustion ainsi que sur l'ensemble des équipements des lignes (électrofiltres, laveurs, catalyseurs, ventilateurs de combustion et de tirage...), incluant le nettoyage et les inspections techniques.

Par ailleurs, un arrêt programmé de deux semaines pour effectuer des opérations de maintenance préventive a été organisé du 20 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2025, dont une semaine avec un arrêt simultané des deux fours. Cette période a permis de réaliser des travaux sur les installations communes, notamment sur les tuyauteries vapeur, le groupe turbo-alternateur et les installations de distribution électrique (Haute tension/Basse tension), afin de garantir la fiabilité et la performance de l'outil industriel.



Un fonctionnement en continu **24 h sur 24**  
**7 jours sur 7**

**42** agents sur site

**37 jours** d'arrêts techniques par an

**22 entreprises** sollicitées à chaque arrêt technique



PROJET DE MODERNISATION DE L'UVE

Réuni le 28 Septembre 2023, le Conseil métropolitain a validé le lancement d'un projet structurant de modernisation de l'Unité de valorisation énergétique (UVE), équipement public géré en régie depuis en 1975. Cet investissement majeur, estimé à 193 millions d'euros TTC, vise à inscrire durablement l'outil industriel dans les enjeux de la transition énergétique et environnementale, avec une mise en service de l'installation modernisée attendue à l'horizon 2031.

En 2025, le projet a franchi une première étape majeure avec la finalisation des études d'Avant-Projet sommaire (APS). Cette phase stratégique a pour objectif de consolider les choix techniques, organisationnels et réglementaires qui structureront l'ensemble des travaux à venir.

Elle a permis de valider les fondamentaux du projet, notamment :

- le choix des technologies des nouveaux procédés industriels, en cohérence avec les objectifs de performance énergétique, de fiabilité d'exploitation et de conformité environnementale ;
- l'implantation et l'intégration des nouveaux équipements sur site, garantissant une insertion optimale dans les installations existantes, tout en assurant la continuité d'exploitation ;
- l'allotissement de l'ensemble des travaux, afin d'organiser les marchés de manière cohérente et performante, en distinguant les lots techniques, architecturaux et de procédés ;
- le planning global d'intervention, intégrant les contraintes d'exploitation, les séquences critiques de travaux et les jalons réglementaires.

Cette phase a également donné lieu à la réalisation de plans détaillés et d'une maquette numérique 3D, véritable support technique nécessaire aux futures consultations qui permet de faciliter la coordination entre les corps d'état, anticipe les interfaces techniques complexes et sécurise la phase de réalisation.

En parallèle des études techniques, les démarches administratives ont été engagées avec :

- le dépôt d'un « porter à connaissance », visant à notifier les évolutions du site auprès des autorités compétentes ;
- le dépôt du permis de construire, intégrant les modifications architecturales et structurelles liées au projet de modernisation.

Ces démarches constituent des étapes essentielles pour garantir la conformité réglementaire et la poursuite du calendrier opérationnel.

La dynamique se poursuit avec la rédaction des Dossiers de consultation des entreprises (DCE). La publication des consultations en marché public (fin 2025) marque l'entrée du projet dans sa phase concrète de contractualisation. Cette étape vise à sélectionner les entreprises sur la base de critères techniques, économiques et environnementaux exigeants, en cohérence avec les ambitions du projet de la métropole.

Coût total estimé des travaux :

**193 M€** TTC

GAINS ESTIMÉS QUI SERONT ENGENDRÉS PAR LES TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'UVE :

Économie d'eau annuelle  
**120 000 m³/an**  
soit 90% d'économie

Production d'énergie de chaleur  
**220 GWh/an**  
soit 57% d'augmentation

Taux de couverture de l'UVE sur le Réseau de chaleur urbain :  
**37 % (+7%)**

UNE SOLIDARITÉ INTERTERRITORIALE  
AU SERVICE DE LA CONTINUITÉ DU TRI

En cas d'événement exceptionnel affectant un centre de tri (travaux de modernisation, arrêt technique ou sinistre tel qu'un incendie), il est courant de mobiliser des installations voisines afin d'assurer la continuité du tri et du recyclage des déchets.

Pendant toute la durée des travaux de modernisation du centre de tri en 2023, Dijon métropole a bénéficié de cette solidarité interterritoriale afin de permettre aux habitants de la métropole et plus largement aux habitants de l'ensemble des collectivités adhérentes au centre de tri de Dijon de continuer à trier leurs déchets sans contraintes.

En retour de cette coopération, le centre de tri de Dijon a été fortement sollicité durant l'année 2025 pour répondre aux besoins d'installations partenaires, dont certaines ont rencontré des difficultés majeures, notamment à la suite d'incendies ayant détruit partiellement ou totalement leurs équipements (cas d'un centre de tri du SYCTOM de Paris). **Au total, ce ne sont pas moins de 9 700 tonnes supplémentaires (soit une augmentation d'environ 30% du volume annuel de déchets recyclables), provenant de 4 centres de tri des régions environnantes qui ont été triées sur l'installation de Dijon métropole.**

Ce temps fort met en lumière la résilience et la capacité d'adaptation du service public, ainsi que l'importance des coopérations entre territoires pour garantir la continuité et la performance du tri des déchets.

24 collectivités  
utilisatrices du centre de tri

38 958<sup>t</sup> triées  
en 2025



L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE AU SERVICE  
DE LA PERFORMANCE DU TRI

Suite aux travaux de modernisation réalisés en 2023, le centre de tri de Dijon métropole continue d'innover. En 2025, des technologies d'intelligence artificielle (IA) ont été déployées sur deux machines de tri optique afin d'améliorer la précision de la détection et les performances de tri, notamment sur le flux des papiers.

Les machines de tri optique reconnaissent les emballages selon leur matière, leur couleur ou leur forme et sont ainsi capables d'identifier rapidement les différents types de matériaux présents sur la chaîne de tri.

L'intégration de l'intelligence artificielle constitue une avancée majeure dans ce domaine, puisque ces équipements sont désormais capables d'affiner leur analyse et de corriger certaines erreurs de tri fréquentes, en distinguant par exemple des matériaux très proches tels que les papiers de bureau et les cartons blancs.

Par ailleurs, des tests de modules IA sont actuellement en cours sur d'autres machines de tri optique pour améliorer les performances de tri sur le flux des plastiques, enjeu majeur pour le recyclage.

**Avec ces nouvelles innovations, le centre de tri de Dijon métropole confirme sa volonté de rester à la pointe des technologies et de s'inscrire parmi les installations les plus performantes du secteur.**



LES CHIFFRES CLÉS  
2025

Voici l'évolution de la quantité de Déchets ménagers et assimilés (DMA) collectés depuis 2010 :

DÉCHETS COLLECTÉS (EN TONNES)

| TYPES DE DÉCHETS                                 | 2010, ANNÉE DE RÉFÉRENCE | 2020    | 2022    | 2024    | 2025    | ÉVOLUTION 2024/2025 |
|--------------------------------------------------|--------------------------|---------|---------|---------|---------|---------------------|
| Ordures ménagères résiduelles                    | 68 946                   | 61 318  | 61 002  | 57 562  | 55 448  | -3,7 %              |
| Emballages ménagers et papiers                   | 14 527                   | 12 892  | 12 665  | 13 732  | 14 345  | +4,5 %              |
| Cartons commerciaux                              | 989                      | 1 205   | 1 310   | 1 339   | 1 075   | -19,7 %             |
| Verre d'emballage                                | 7 064                    | 7 374   | 7 379   | 7 152   | 6 990   | -2,3 %              |
| Déchets alimentaires                             | 0                        | 81      | 117     | 234     | 702     | +200,3 %            |
| SOUS TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA) | 91 526                   | 82 870  | 82 473  | 80 019  | 78 560  | -1,8 %              |
| Objets encombrants                               | 1 842                    | 1 887   | 1 556   | 1 428   | 1 498   | +4,9 %              |
| Déchets verts (hors sapins de Noël)              | 1 041                    | 1 669   | 1 526   | 1 949   | 1 670   | -14,3 %             |
| Déchetteries (sans gravats)                      | 19 305                   | 21 737  | 22 163  | 24 587  | 24 945  | +1,5 %              |
| TOTAL DMA                                        | 113 714                  | 108 163 | 107 718 | 107 983 | 106 674 | -1,2 %              |

Entre 2024 et 2025 :

-1,2%  
de DMA  
collectés

-3,7%  
d'ordures  
ménagères  
collectées

+4,5%  
d'emballages  
ménagers  
et papiers  
collectés

DÉCHETS COLLECTÉS (EN KG/AN/HAB\*)

| TYPES DE DÉCHETS                                 | 2010, ANNÉE DE RÉFÉRENCE | 2020  | 2022  | 2024  | 2025  | ÉVOLUTION 2010/2025 |
|--------------------------------------------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|---------------------|
| Ordures ménagères résiduelles                    | 282,6                    | 240,7 | 235,5 | 221,5 | 209,6 | -25,8               |
| Emballages ménagers et papiers                   | 59,5                     | 50,6  | 48,9  | 52,8  | 54,2  | -8,9                |
| Cartons commerciaux                              | 4,1                      | 4,7   | 5,1   | 5,2   | 4,1   | +0,3                |
| Verre d'emballage                                | 28,9                     | 29,0  | 28,5  | 27,5  | 26,4  | -8,7                |
| Déchets alimentaires                             | 0                        | 0,3   | 0,5   | 0,9   | 2,7   |                     |
| SOUS TOTAL ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA) | 375,1                    | 325,4 | 318,4 | 307,9 | 297,0 | -20,8               |
| Objets encombrants                               | 7,6                      | 7,4   | 6,0   | 5,5   | 5,7   | -25,0               |
| Déchets verts (hors sapins de Noël)              | 4,3                      | 6,6   | 5,9   | 7,5   | 6,3   | +48,0               |
| Déchetteries (sans gravats)                      | 79,1                     | 85,3  | 85,6  | 94,6  | 94,3  | +19,2               |
| TOTAL DMA                                        | 466,1                    | 424,7 | 415,9 | 415,6 | 403,3 | -13,5               |

\*calcul sur la base de la population SINOE

Réduction de **13 %** de la production de DMA par habitant entre 2010 et 2025 (à périmètre constant)



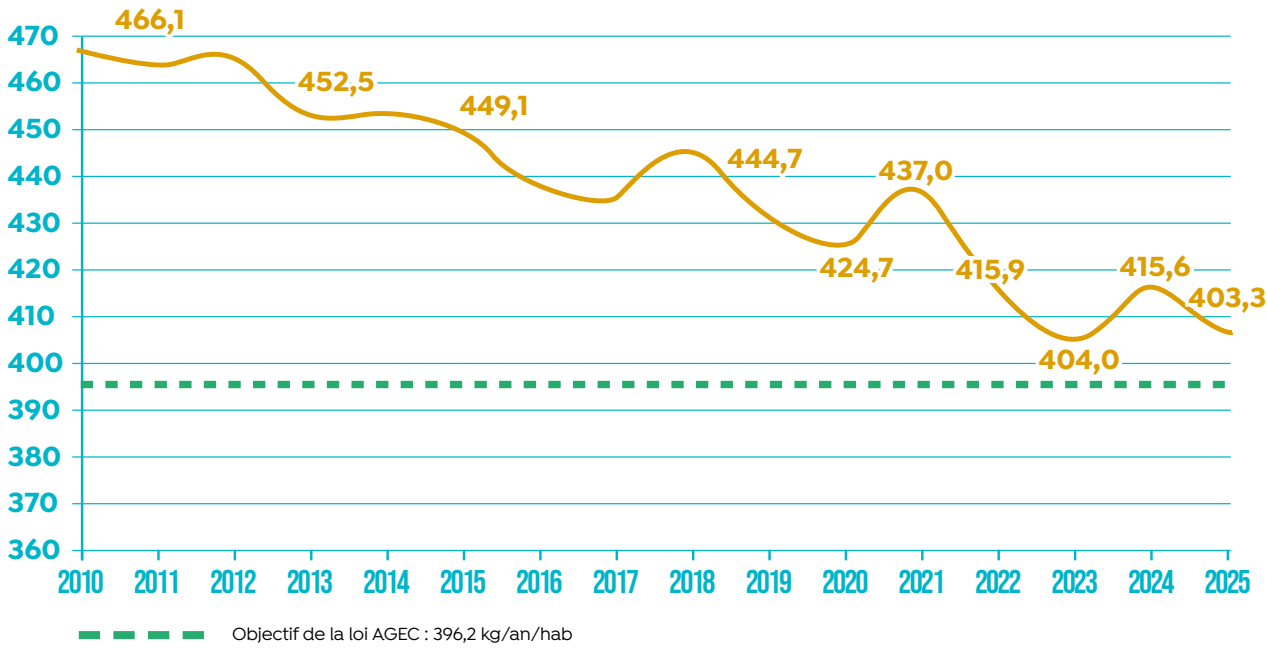
# LES INDICATEURS STRATÉGIQUES ET LEUR ÉVOLUTION

## RÉDUCTION DES DMA ENTRE 2010 ET 2025

Le Plan national de prévention des déchets, issu de la Loi AGECE, fixe un objectif de réduction de 15 % de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant entre 2010 et 2030.

À l'échelle régionale, le SRADDET de Bourgogne-Franche-Comté, dans son volet déchets et sa feuille de route Économie circulaire 2030, porte une ambition renforcée avec un objectif de 20 % de réduction entre 2010 et 2031.

### ÉVOLUTION DES DMA\* (EN KG/AN/HAB) DE 2010 À 2025



\*DMA : Déchets ménagers et assimilés (hors gravats) sur la base de la population SINOE

Depuis 2010, Dijon métropole a réduit en moyenne sa production de déchets de 6 kg par habitant chaque année. Pour atteindre l'objectif fixé par la loi AGECE, un effort complémentaire de réduction de 8,7 kg par habitant reste à réaliser d'ici 2030.

Dans ce contexte, la collectivité s'inscrit dans une trajectoire plus ambitieuse, avec pour objectif d'atteindre une production de 372,9 kg de déchets par habitant et par an à l'horizon 2031.

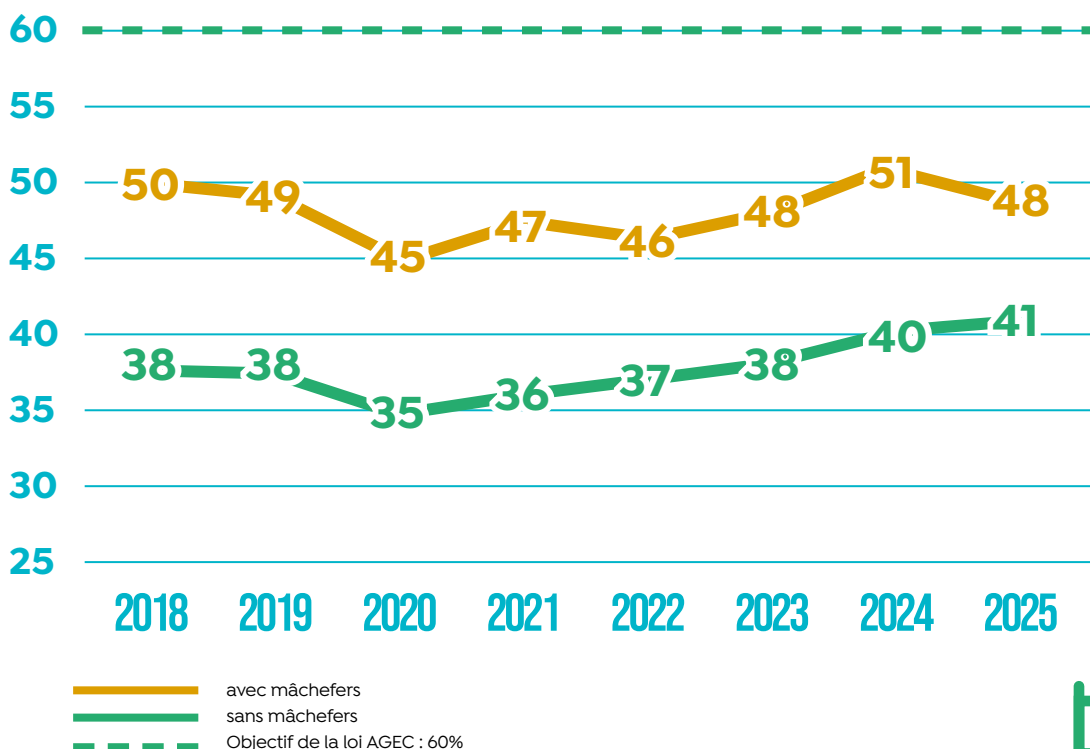
Objectif **372,9 kg/an/hab** de DMA en 2031

## % DE VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi AGEC, Dijon métropole s'est engagée à atteindre un taux de **valorisation matière et organique de 60 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030**.

Cet objectif national vise à renforcer l'économie circulaire, à réduire la quantité de déchets résiduels et à favoriser la réintroduction des ressources dans les cycles de production ou de retour au sol.

### ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION MATIÈRE ET ORGANIQUE (%)



L'augmentation de ce taux repose notamment sur :

- le déploiement du tri à la source des déchets alimentaires, avec la mise en place progressive de bornes de tri jusqu'à fin 2026 sur l'ensemble du territoire,
- le renforcement des solutions de valorisation organique, telles que le compostage et les filières locales de traitement des déchets alimentaires et verts,
- l'amélioration de la valorisation des matières recyclables via le tri sélectif et l'optimisation des filières de tri.

**Cet objectif s'inscrit dans une démarche globale de transition vers une économie circulaire locale, cohérente avec les obligations réglementaires nationales et les attentes croissantes des habitants en matière de gestion durable des déchets.**

Objectif  
**60%**  
de valorisation  
matière  
et organique  
des DMA  
en 2030



# Stratégie intégrée de prévention des déchets et d'économie circulaire



# UNE POLITIQUE AMBITIEUSE AU SERVICE DE LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

## Prévention (déchets évités)

## Réemploi et réutilisation

## Recyclage / valorisation énergétique

## Stockage

Dijon métropole a engagé une politique de prévention des déchets dès 2010 avec la mise en place d'un premier Programme local de prévention des déchets (2010 à 2015), qui a permis de réduire de 7,5% la production d'Ordures ménagères et assimilées.

La « prévention des déchets » regroupe l'ensemble des actions visant à réduire la quantité de déchets produits et leur impact sur l'environnement et la santé, notamment par le réemploi, la réparation et l'allongement de la durée d'usage des produits. Elle constitue le mode de gestion à privilégier, conformément au Code de l'environnement.

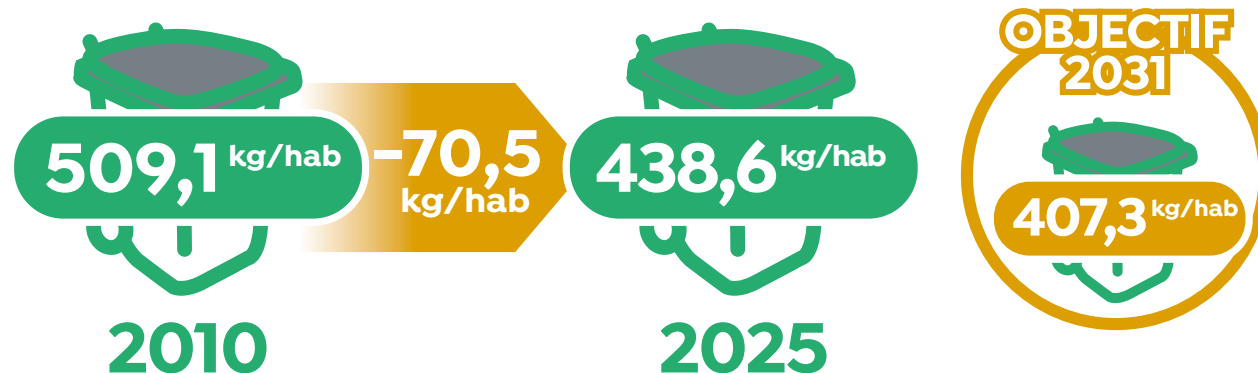
Entre 2017 et 2019, l'adhésion de la collectivité à l'appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » a permis d'élargir son action à l'économie circulaire, avec pour objectifs de réduire la production de déchets et d'augmenter la valorisation matière et organique.

En 2024, la collectivité s'est engagée dans l'élaboration de son **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**. Ce document stratégique vise à structurer et prioriser les actions de prévention à mettre en œuvre pour les six prochaines années, en cohérence avec les objectifs régionaux et nationaux.

Un **diagnostic territorial** a permis d'analyser les flux de déchets, d'identifier les gisements à fort potentiel d'évitement (emballages, papiers, textiles...) et d'évaluer les actions déjà engagées. En 2025, une phase de concertation a été lancée avec les acteurs du territoire (communes, partenaires institutionnels, associations, acteurs économiques et usagers).

Une première réunion de la **Commission de consultation, d'élaboration et de suivi (CCES)** s'est tenue en juin 2025 afin de partager les résultats du diagnostic et de valider les grandes orientations stratégiques.

**OBJECTIF DE RÉDUCTION DE 20% DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA) (AVEC GRAVATS DES DÉCHETTERIES) PRODUITS PAR HABITANT ENTRE 2010 ET 2031**



L'élaboration du PLPDMA mobilise un large réseau d'acteurs et de partenaires locaux tels que :

- **Des services de l'État** : ADEME, DREAL, Conseil régional, Conseil départemental...
- **Les collectivités** : communes de Dijon métropole, élus et services en lien avec la gestion des déchets et l'économie circulaire
- **Des organisations professionnelles** : Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers et de l'artisanat...
- **Des établissements d'enseignement** : université Bourgogne Europe, CROUS de Dijon, AGROSUP...
- **Des bailleurs sociaux** : Grand Dijon Habitat, CDC Habitat, Habellis, ICF Sud Est Méditerranée, ORVITIS...
- **Des associations** : IDEES 21, Arborescence, La Recyclade, Bocaux & co, UFC que Choisir...
- **Des entreprises locales** : DIEZE, Godard, Envie 2E Bourgogne, ALFACY...
- **Des représentants de la société civile** : Conseil de développement de Dijon métropole

En 2026, des ateliers permettront de co-construire le programme d'actions opérationnel. L'approbation du PLPDMA est prévue pour une mise en œuvre dès 2027. Il constituera le cadre de référence des actions de prévention, notamment sur les enjeux liés aux déchets alimentaires, au réemploi, aux apports en déchetterie et au développement de l'économie circulaire.

## ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Dans le cadre de sa politique de prévention et de gestion des déchets, Dijon métropole s'est engagée dans la mise en œuvre du **référentiel Économie circulaire**, un outil d'accompagnement destiné aux collectivités souhaitant structurer et renforcer leur stratégie en faveur d'un modèle plus durable.

Ce référentiel permet, dans une démarche d'amélioration continue, d'aider la collectivité à :

- réaliser un état des lieux de sa politique en matière d'économie circulaire ;
- définir une stratégie d'actions adaptée aux enjeux du territoire ;
- suivre et évaluer la performance globale de la politique territoriale d'économie circulaire.

L'« économie circulaire » vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets en favorisant des pratiques telles que le réemploi, la réparation, le recyclage. Ce modèle économique durable repense nos modes de production et de consommation pour un développement compatible avec les enjeux du développement durable : environnementaux, économiques et sociaux.

## LES PILIERS DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



source : <https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire#en-savoir-plus-sur-l%E2%80%99C3%A9conomie-circulaire>

## UNE DÉMARCHE ENGAGÉE DEPUIS 2021

La démarche a été engagée en 2021 avec la réalisation d'un premier état des lieux et un travail d'acculturation des services aux principes de l'économie circulaire. En 2022, plusieurs groupes de travail ont permis d'identifier des pistes d'actions autour de thématiques clés :

- la réutilisation, le réemploi et la réparation ;
- l'écologie industrielle et territoriale ;
- les achats durables ;
- la construction d'une vision commune de l'économie circulaire à l'échelle de la collectivité.



Fin 2025, la collectivité a déposé un dossier de candidature auprès de la Commission nationale en vue de l'obtention du label « **Économie circulaire - niveau 3 étoiles** ».

Un audit est prévu en 2026, et un second est d'ores et déjà envisagé à l'horizon fin 2028, avec pour objectif l'accès au label « Économie circulaire - niveau 4 étoiles ».

## UNE DYNAMIQUE RELANÇÉE EN 2025

La dynamique a été relancée en 2025 à la suite de la signature, fin 2024, d'un Contrat d'objectif territorial (COT) avec l'Agence de la transition écologique. Cet engagement s'inscrit dans l'objectif d'obtenir le label « Territoire engagé transition écologique » (TETE) en 2026.

Ce contrat engage la collectivité pour quatre ans avec une première phase de diagnostic en 2025, suivie d'une phase de mise en place des actions de 2026 à 2028.

Une mise à jour du référentiel a ainsi été réalisée en 2025, accompagnée d'ateliers réunissant plusieurs services de la collectivité, menés conjointement avec la démarche liée au référentiel Climat air énergie (CAE).

La collectivité s'est également engagée dans quatre actions « régionales » avec des résultats attendus d'ici fin 2028.

En matière d'économie circulaire, les priorités retenues sont :

- la définition et la structuration d'une politique interne d'économie circulaire propre à Dijon métropole
- la conduite d'une étude dédiée aux filières locales de réemploi et de réparation, afin de développer des coopérations avec les acteurs du territoire.

# DES ACTIONS CONCRÈTES POUR UNE ÉCONOMIE PLUS CIRCULAIRE ET MOINS DE DÉCHETS

Au-delà des objectifs chiffrés, Dijon métropole déploie une démarche à destination de l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, établissements scolaires, entreprises et associations), afin de faire évoluer durablement les pratiques de tri et de prévention des déchets.

## RÉEMPLOI ET PROLONGATION DE LA DURÉE DE VIE DES OBJETS

Pour limiter la production de déchets, Dijon métropole encourage le réemploi. Ainsi, la collectivité a prolongé ses partenariats avec :

- **La Recyclade**, association qui collecte, valorise et vend les objets destinés à être jetés. Ses actions comprennent : des ateliers d'upcycling (atelier couture, fabrication d'horloges à partir de vinyles...), des cafés réparation à l'espace Baudelaire et à la Maison-Phare à Dijon et deux gratifierias (marchés gratuits) destinés au grand public.
- **Bocaux & co**, association qui promeut le réemploi des bocaux. Elle a dispensé des ateliers d'initiation à la lactofermentation au sein de sa boutique-atelier de Dijon.



Près de **170** personnes ont participé aux ateliers

**20** ateliers organisés sur la thématique du réemploi

**915 kg** d'objets ont trouvé une seconde vie lors des gratifierias





**Pour encourager les pratiques durables lors des manifestations,** Dijon métropole met à disposition depuis fin 2023 des gobelets réutilisables de 30 cl et 50 cl en partenariat avec Envie 2E Bourgogne.

Ce service s'adresse aux organisateurs de manifestations du territoire de Dijon métropole (associations, entreprises et collectivités) afin de réduire l'usage de gobelets jetables et de favoriser des événements plus écoresponsables.



En 2025, **76 événements** ont bénéficié de ce dispositif, soit une hausse de 90% par rapport à 2024, représentant près de 130 000 gobelets prêtés (60% en 30Cl et 40% en 50Cl).



**633 heures**  
d'insertion  
réalisées chez  
Envie 2E  
Bourgogne  
(+144 % par rapport 2024)

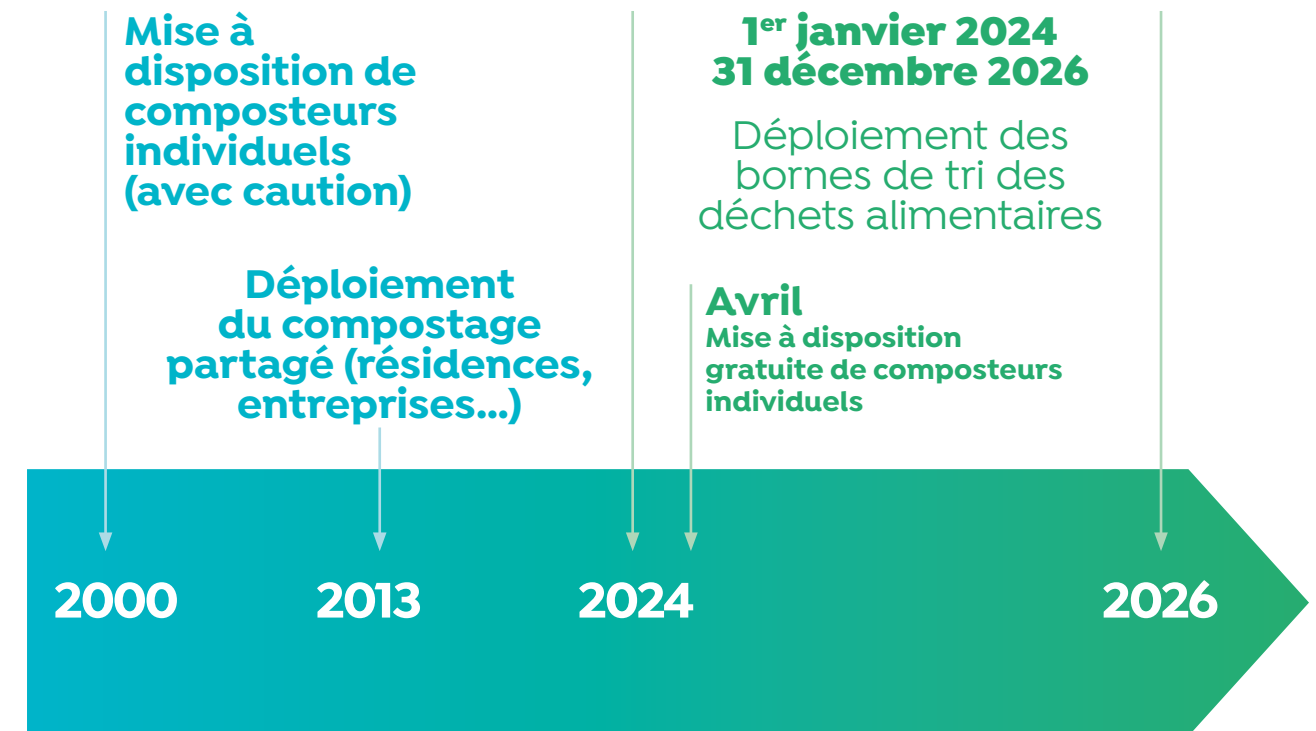


**Bénéfices du dispositif en 2025 :**

- **1,3 tonne de déchets évités**
- **4 à 6,5 tonnes de CO<sub>2</sub>e évitées**

## LES SOLUTIONS DE GESTION DES BIODÉCHETS

Dijon métropole propose aux habitants du territoire des solutions qui se veulent complémentaires, pour leur permettre de trier leurs déchets alimentaires selon leur type d'habitat et leurs besoins, et assurer ainsi une couverture de l'ensemble du territoire.



### LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les composteurs individuels de 400 L sont mis à disposition gratuitement des habitants de la métropole.

Pour en bénéficier, il faut :

- disposer d'un jardin ou d'un espace extérieur privé,
- et habiter sur le territoire de Dijon métropole.

La demande s'effectue en ligne sur [trionsnosdechets-dijon.fr](https://trionsnosdechets-dijon.fr), rubrique « Demandes ».

Depuis 2001, 16 569 composteurs ont été distribués, représentant **43,5 % des foyers en habitat individuel équipés**.

### LE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Ce dispositif s'adresse aux habitants qui souhaitent **pratiquer collectivement le compostage** au sein de leur résidence, entreprise ou quartier afin de favoriser le lien social.

À fin 2025, on compte **126 sites implantés sur le territoire métropolitain dont 36 sites de compostage de quartier**. Ces derniers sont gérés par des habitants « référents » qui veillent au bon fonctionnement du site (vérification des matières déposées, équilibre des matières, brassage, transfert, etc), informent et mobilisent leurs voisins ou collègues.

Depuis 2025, l'entreprise d'insertion SDAT 21 assure la livraison en broyat de 6 sites de compostage de quartier de Dijon, dont les apports en déchets alimentaires nécessitent celui d'une matière structurante de façon régulière. Cette entreprise œuvre en faveur des personnes en situation d'exclusion, en les accompagnant vers l'insertion sociale et professionnelle en Côte-d'Or.



LE COMPOSTAGE PARTAGÉ  
À DIJON MÉTROPOLÉ

**Partout  
où c'est possible,  
on s'y met !**

DANS MA RÉSIDENCE  
DANS MON QUARTIER  
DANS MON ENTREPRISE  
DANS MON ASSOCIATION



**916 heures de sensibilisation au compostage et au jardinage au naturel**  
**541 composteurs distribués en 2025**  
**14 sites de compostage partagé mis en place en 2025**  
**413 habitants référents de sites de compostage partagé**

La sensibilisation des habitants sur ces sujets est assurée par les ambassadeurs du tri de Dijon métropole et l'association Arborescence, partenaire de la métropole depuis 12 années. Cette dernière assure de nombreuses missions, définies dans une convention d'objectifs et de moyens fixée avec la collectivité :

- sensibiliser les habitants, associations et entreprises aux pratiques de compostage, lombricompostage, jardinage au naturel et à la réduction du gaspillage alimentaire ;
- organiser des événements lors de la semaine nationale « Tous au compost » ;
- former et animer le réseau des référents et guides composteurs ;
- informer les habitants sur les solutions de gestion des biodéchets – déchets alimentaires et déchets verts – proposées par Dijon métropole ;
- et entretenir la placette pédagogique située 3 rue Guy de Maupassant à Dijon.

En 2025, un nouvel événement, « **Compost & Cie** », a été organisé à deux reprises : en avril, dans le cadre de l'opération nationale « Tous au compost », sur le site de compostage de quartier de la Promenade de l'Ouche, et en octobre sur le site de quartier « Gaston Rouphel ».

Ces deux événements ont accueilli environ **350 personnes** et ont permis de valoriser l'engagement des habitants qui gèrent les sites de compostage, de faire connaître le dispositif et d'encourager de nouveaux habitants à participer à la vie du site.

#### LES BORNES DE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis le lancement du dispositif, **647 bornes de tri** des déchets alimentaires ont été installées sur le territoire, permettant à **75 % de la population** de la métropole d'avoir accès à une borne à proximité de son habitation.

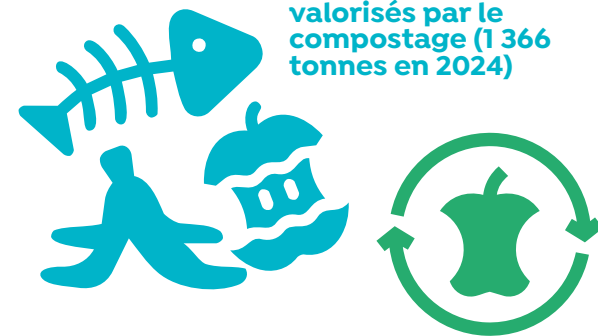
Pour accompagner ce déploiement, **40 permanences** ont été organisées pour distribuer des bio-seaux aux habitants afin de leur permettre de trier leurs déchets de cuisine.

**Plus de 10 000 bio-seaux ont été distribués.**

Ces bons résultats témoignent d'une bonne acceptation du dispositif sur le territoire, le taux d'adhésion restant un enjeu majeur à développer ; les actions de sensibilisation et de communication vont se multiplier pour encourager davantage de foyers à trier leurs déchets alimentaires.

Le déploiement se terminera sur l'année 2026 afin d'atteindre un taux de couverture de 100% avec en moyenne une borne pour 300 habitants.

**1 406<sup>t</sup>** de déchets alimentaires valorisés par le compostage (1 366 tonnes en 2024)



**634<sup>t</sup>** de déchets alimentaires collectées dans les bornes de tri en 2025 (139 tonnes en 2024)

## SENSIBILISATION AU TRI ET À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

Les ambassadeurs du tri et de la prévention des déchets réalisent des animations afin de sensibiliser les usagers aux éco-gestes du quotidien, et de les informer sur le recyclage des déchets. En 2025, **94 animations ont été organisées et 5 175 personnes sensibilisées** (7 181 personnes en 2024).

La sensibilisation au tri des déchets recyclables passe aussi par des actions en porte-à-porte, par une distribution ciblée de flyers. En effet, la qualité du tri est analysée par secteur et permet d'adapter les missions des ambassadeurs. En 2025, **1 550 interventions en porte-à-porte** ont été réalisées (1 784 en 2024), contribuant à la baisse du taux de refus des déchets recyclables.

**Sensibiliser les jeunes au tri et à la réduction des déchets** est également une des missions des ambassadeurs du tri. Ainsi ils accompagnent plusieurs établissements dans leurs pratiques, comme le CROUS de Dijon, plusieurs lycées de la métropole, des écoles élémentaires et des crèches. **53 établissements** bénéficient d'un accompagnement à la mise en place d'un site de compostage (47 en 2024). En 2025, **52 animations** ont été réalisées auprès des scolaires soit **3 357 élèves sensibilisés** (6 887 élèves en 2024).



#### ZOOM SUR LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Le bac à ordures ménagères résiduelles d'un habitant de la métropole contient environ 17 % de déchets alimentaires (dont 2 % de gaspillage alimentaire). Selon une étude de l'ADEME, le gaspillage alimentaire d'un foyer moyen équivaut à 250€ par an.

Pour accompagner les habitants, 13 ateliers de sensibilisation ont été animés par les ambassadeurs du tri en 2025 (12 en 2024) et 1 263 personnes ont été sensibilisées (2 409 en 2024).

À l'aide d'outils ludiques, ils proposent des conseils pratiques pour limiter le gaspillage alimentaire et adopter les bons gestes : faire une liste de courses, bien lire les dates de péremption, utiliser des boîtes de conservation...

De plus, une 3<sup>ème</sup> édition du brunch « Zéro déchet » s'est tenu le 29 juin aux Halles de Dijon en partenariat avec l'association Kër et DIEZE.

Cet événement a rencontré un réel succès : seuls 2,4 kg de restes alimentaires ont été enregistrés pour 250 convives, soit moins de 10 grammes par personne !



Les ambassadeurs du tri interviennent également auprès des habitants avec une déchetterie mobile, « **La Trimobile** ». Celle-ci est dédiée au tri des déchets dangereux (piles, batteries, produits de bricolage...) et à la sensibilisation des habitants à l'importance de les déposer dans des points de collecte spécifiques afin qu'ils soient traités dans des filières adaptées.

En 2025, **30 interventions de la Trimobile** ont permis de sensibiliser 777 personnes. Lors de ces opérations, **300 dépôts** ont été effectués (+23% par rapport à 2024) et environ **une tonne de déchets** collectés (+25% par rapport à 2024).



Une deuxième édition du **Défi Familles zéro déchet** s'est déroulée du 31 mars au 26 septembre 2025 et a réuni 12 familles volontaires, accompagnées pendant six mois pour réduire leur production de déchets. Les participants ont réalisé des pesées mensuelles de leurs déchets afin de mesurer l'évolution de leurs pratiques.



Les résultats montrent **une réduction globale de 41 % des déchets produits**, soit environ **139 kg de déchets évités**, ce qui représente près de **28 kg par famille**. Cette diminution concerne l'ensemble des flux de déchets, notamment les ordures ménagères (-39 %), les déchets recyclables (-37 %) et les déchets alimentaires compostables (-56 %).

Au-delà des résultats chiffrés, ce défi a permis aux familles d'adopter de nouveaux gestes du quotidien : recours à l'achat en vrac, réduction des emballages, fabrication de produits maison, compostage ou encore meilleure gestion du gaspillage alimentaire. La plupart des participants ont indiqué souhaiter pérenniser ces pratiques dans leur quotidien.

Cette démarche d'accompagnement démontre qu'un suivi collectif et des actions de sensibilisation peuvent favoriser des changements concrets de comportements et contribuer efficacement à la réduction des déchets à la source.

**10** ambassadeurs du tri

**60 %** du temps dédiée à la sensibilisation au tri des déchets



**40 %** du temps dédiée à des actions de prévention

## ACTIONS EN DIRECTION DES ENTREPRISES

Depuis 2018, Dijon métropole porte une opération d'Ecologie industrielle et territoriale nommée « Synergies », qui vise à créer des collaborations entre les entreprises du territoire, avec l'appui de la Chambre de commerce et de l'industrie de Côte-d'Or et Saône-et-Loire.

Une **Bourse aux matériaux** (BAM) a ainsi été organisée les 16 et 17 mai dans le cadre d'une action environnementale portée par la Chambre de métiers et de l'artisanat Bourgogne-Franche-Comté. Elle permet aux entreprises du bâtiment de Dijon métropole de donner une seconde vie à leurs matériaux invendus et leurs surplus de stock auprès des particuliers.

30 entreprises ont participé, au sein de 4 collectivités de BFC, dont **7 entreprises sur Dijon métropole** : Aluconcept, Atelier Met'Alu, Doras (Chenôve et Dijon), Foussier, Hintzy Distribution et Yess Electrique.

Ce sont également 80 visiteurs qui ont été comptabilisés sur les deux jours, et 50 % des entreprises ont indiqué avoir gagné de nouveaux clients.

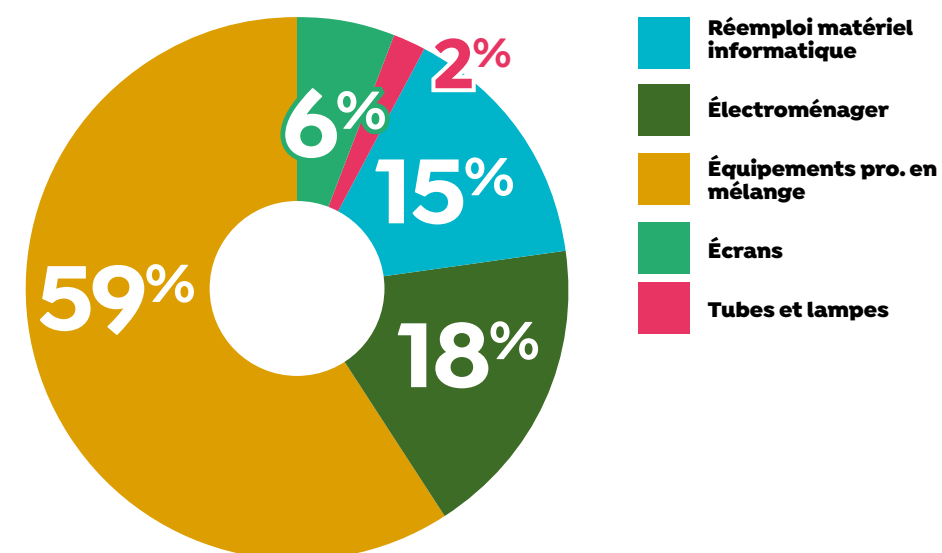


Par ailleurs, pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive, **une opération de déstockage de Déchets d'équipements électriques et électroniques** (DEEE) a été organisée, les 17 et 18 décembre, au sein d'Envie 2 E Bourgogne, à destination des entreprises, associations et collectivités de Dijon métropole.

Lors de cet évènement, **25 entreprises** sont venues déposer **5,8 tonnes** de DEEE (soit 36% de plus qu'en 2024).

**15% ont pu être confiés à l'association Désobsolescence**, engagée dans le réemploi et la prolongation de la durée de vie des équipements informatiques. Le reste a été repris par EcoSystem, l'éco-organisme agréé par l'Etat pour les DEEE, afin d'être recyclé dans les filières dédiées.

### RÉPARTITION DES DEEE COLLECTÉS



Dans le cadre du projet **Bourgogne Industrie**, la Chambre de commerce et de l'industrie de Côte d'Or et Saône et Loire, les services Valorisation des déchets et Développement économique de Dijon métropole ont pour objectif de déployer le dispositif « Synergies » de Dijon métropole sur 4 autres établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté Creusot-Montceau, la Communauté de communes du Grand Autunois Morvan, celle du Grand Charolais, et celle entre Arroux, Loire et Somme.

Ce projet s'inscrit dans l'axe de décarbonation de l'industrie et débutera en 2026. Il vise à favoriser :

- Les synergies entre entreprises,
- L'optimisation des flux de matières et d'énergie,
- La réduction des déchets industriels et la valorisation des sous-produits.

**260** structures impliquées dans la démarche « Synergies »  
(entreprises, associations et structures publiques)

**22<sup>t</sup>** collectées sur les 5 éditions de déstockage de DEEE

## COMMUNIQUER POUR MIEUX RÉDUIRE ET VALORISER LES DÉCHETS

La communication est un levier essentiel pour informer les habitants sur les nouveaux dispositifs et rappeler les consignes de tri. À ce titre, un plan de communication annuel est élaboré et validé en lien avec la direction de la Communication de Dijon métropole.

La communication dématérialisée est privilégiée et les impressions sont optimisées chaque année afin de limiter la diffusion de papier. Pour les impressions, la collectivité fait appel aux Imprimeurs locaux labellisés « Imprim'Vert » (imprimerie VIDONNE, Imprimerie coopérative ouvrière, AVS communication...), afin de réduire l'impact environnemental.

### DES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION DÉPLOYÉES TOUTE L'ANNÉE

**Des campagnes de sensibilisation à la prévention et au tri sont déployées tout au long de l'année** (collecte des textiles, compostage partagé, consignes de tri...) en s'appuyant sur une diversité de supports :

- affichage dans les bus DIVIA,
- écrans des lignes de tramway,
- écrans Clear Channel dans l'espace public,
- magazines de la collectivité,
- site internet trionsnosdechets-dijon.fr,
- newsletters « Dijon s'engage » envoyée à environ 13 500 abonnés,
- diffusion d'informations sur les 26 journaux électroniques d'information...

**Cette stratégie multicanale permet de toucher un large public et de renforcer durablement l'adoption des bons gestes de tri.**



# La collecte des déchets



# LA PRÉCOLLECTE

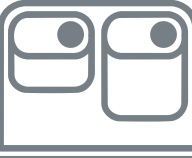
LES DÉCHETS SONT COLLECTÉS SELON DEUX MODES :

- Collecte en porte à porte, via des bacs roulants ;
- Collecte en points d'apport volontaire, via des bornes de tri et des abri-bacs.

QUELQUES RÈGLES À RESPECTER :

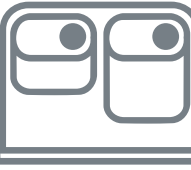
- Présenter les déchets dans les bacs, et non en vrac sur le trottoir.
- Pour faciliter le ramassage, positionner son bac côté rue avant la collecte et le sortir :
  - la veille au soir pour une collecte le matin;
  - le matin pour une collecte l'après-midi;
  - au plus tard une heure avant pour une collecte le soir.
- Rentrer son bac au plus tôt après le passage du véhicule de collecte.

DIJON MÉTROPOLE MET À DISPOSITION DU MATÉRIEL DE PRÉCOLLECTE :

| MÉNAGES                   |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                   |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| MODES DE COLLECTE         | ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES                                                                                                       | EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS                                                                                                                                                                                                                            | VERRE D'EMBALLAGE                                                                                                | DÉCHETS ALIMENTAIRES*                                                                                                                                                                                                             | DÉCHETS VERTS                                                                                                                     |
| Porte-à-porte             | <br>Bacs roulants à couvercle gris de 80l à 660l | <br>Bacs roulants à couvercle jaune de 80l à 660l                                                                                                                      |                                                                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                   | <br>Bacs roulants à couvercle vert de 240l** |
| Point d'apport volontaire | <br>Bornes enterrées                             | <br>Bornes de tri enterrées ou semi-enterrées<br><br>Bornes de tri aériennes de 3m³ | <br>Bornes de tri de 3 ou 4m³ | <br>Composteurs individuels et partagés<br><br>Abris-bacs |                                                                                                                                   |

\* Collecte en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire de Dijon métropole d'ici fin 2026  
\*\* Collecte sur abonnement

PROFESSIONNELS ASSIMILÉS

| MODES DE COLLECTE         | ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES                                                                                                       |                                                                                                                                                                                    | EMBALLAGES MÉNAGERS ET PAPIERS                                                                                                         | CARTONS COMMERCIAUX                                                                                                                    | VERRE D'EMBALLAGE                                                                                                |
|---------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Porte-à-porte             | <br>Bacs roulants à couvercle gris de 80l à 660l | <br>Bacs roulants à couvercle bordeaux de 120l à 660l pour les professionnels soumis à la RSGP* | <br>Bacs roulants à couvercle jaune de 80l à 660l   | <br>Bacs roulants à couvercle jaune de 80l à 660l** |                                                                                                                  |
| Point d'apport volontaire |                                                                                                                                     |                                                                                                                                                                                    | <br>Bornes de tri de 3m³ dans les zones d'activités |                                                                                                                                        | <br>Bornes de tri de 3 ou 4m³ |

\* La Redevance spéciale gros producteur s'applique aux producteurs de plus de 1 200L d'ordures ménagères par semaine, dans la limite de 30 000L  
\*\* Dans les zones desservies par la collecte



145 913

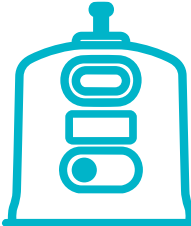
bacs sur le territoire de Dijon métropole

- 6 363 bacs livrés ou remplacés en 2025
- 7 138 bacs réparés en 2025



3

agents de maintenance pour les bacs



869

bornes de tri sur le territoire dont

424

appartenant aux bailleurs et syndics

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS // 2025

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC  
EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS // 2025

35

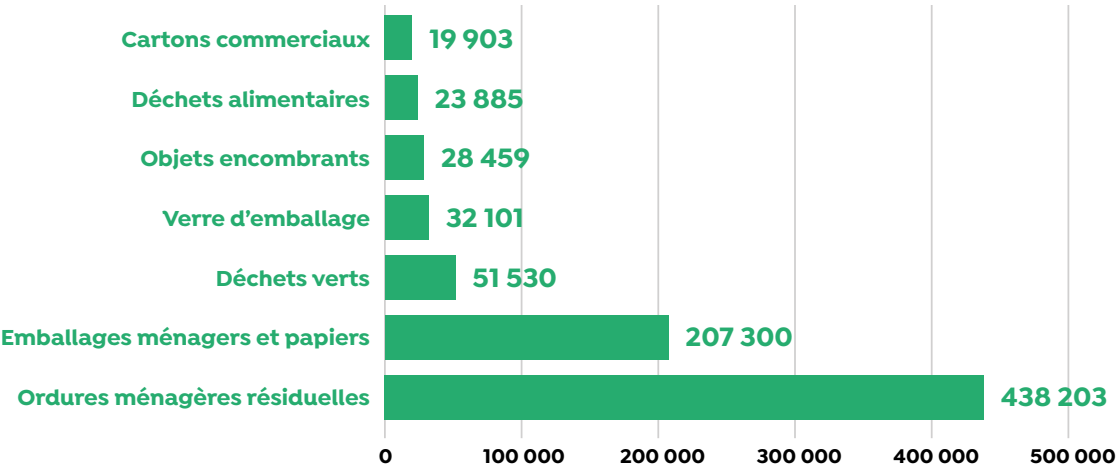
36

# LA COLLECTE

## MOYENS MATÉRIELS ET HUMAINS

Dijon métropole est propriétaire des bâtiments et des véhicules de collecte, qui sont mis à disposition du prestataire chargé de la collecte des déchets. Au total, **51 véhicules** assurent la gestion de déchets sur le territoire. Une équipe de 9 techniciens assure l'ensemble des opérations de maintenance des véhicules de collecte.

### KILOMÈTRES PARCOURUS PAR FLUX COLLECTÉ EN 2025



### QUELQUES RÈGLES À RESPECTER POUR GARANTIR UNE COLLECTE EN SÉCURITÉ :

- Ne pas stationner à proximité des points d'apport volontaire afin d'éviter toute gêne.
- Ne pas circuler sous la grue de levage lors de la collecte des points d'apport.
- Respecter une distance de sécurité suffisante autour du véhicule de collecte.
- Éviter de dépasser un véhicule de collecte, car un équipier peut se tenir sur le trottoir et être exposé à un risque de collision.

**801 381 kms**



parcours par les camions de collecte en 2025 (+6,3% vs 2024)



- **37 conducteurs**
- **39 équipiers de collecte**



## INFORMER / SENSIBILISER

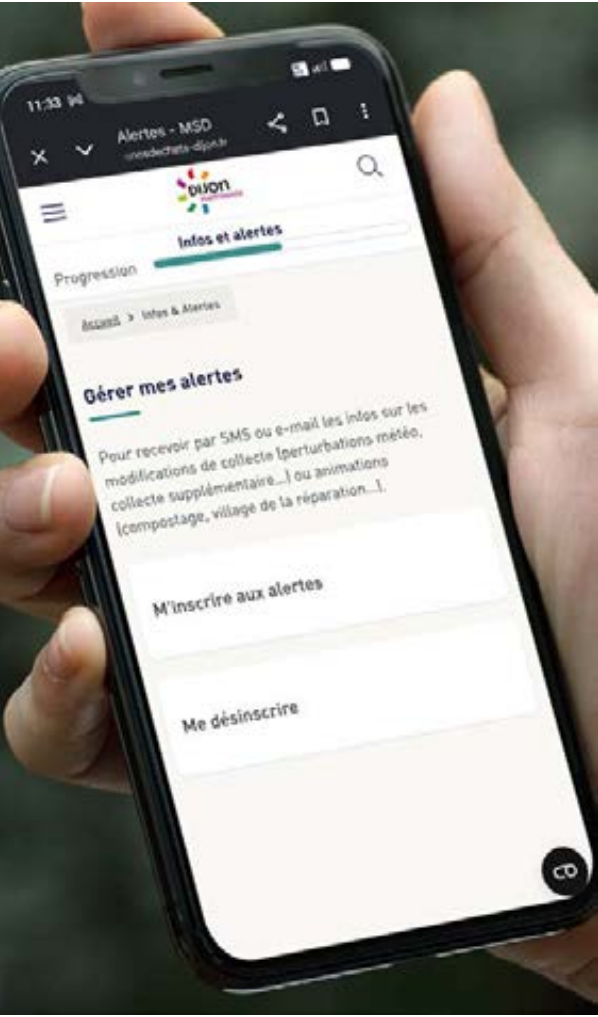
Afin d'informer les habitants de la métropole, plusieurs canaux de communication sont proposés :

- **un numéro vert (0 800 12 12 11)**, accessible du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 12h ;
- **un site internet, trionsnosdechets-dijon.fr**, regroupant toutes les informations relatives à la gestion des déchets sur le territoire, pour les particuliers et les professionnels de Dijon métropole ;
- **une application, MonServiceDéchets**, permettant de consulter les consignes de tri, de scanner les code-barres des emballages pour connaître leurs modalités de tri, de localiser les points d'apports...

### NE MANQUER AUCUNE INFORMATION

Il est possible de s'abonner à des messages d'alerte par courriel ou par SMS afin de recevoir des informations relatives aux perturbations de collecte, aux nouveaux services ou aux animations (distribution de broyat, ateliers...).

Ce service est accessible via **trionsnosdechets-dijon.fr**, rubrique « **Infos et Alertes** ».



**17 217**  
appels reçus  
au numéro vert  
(+ 4,4%  
vs 2024)



**98 272**  
visiteurs sur  
**trionsnosdechets-**  
**dijon.fr**  
**388 691**  
pages consultées



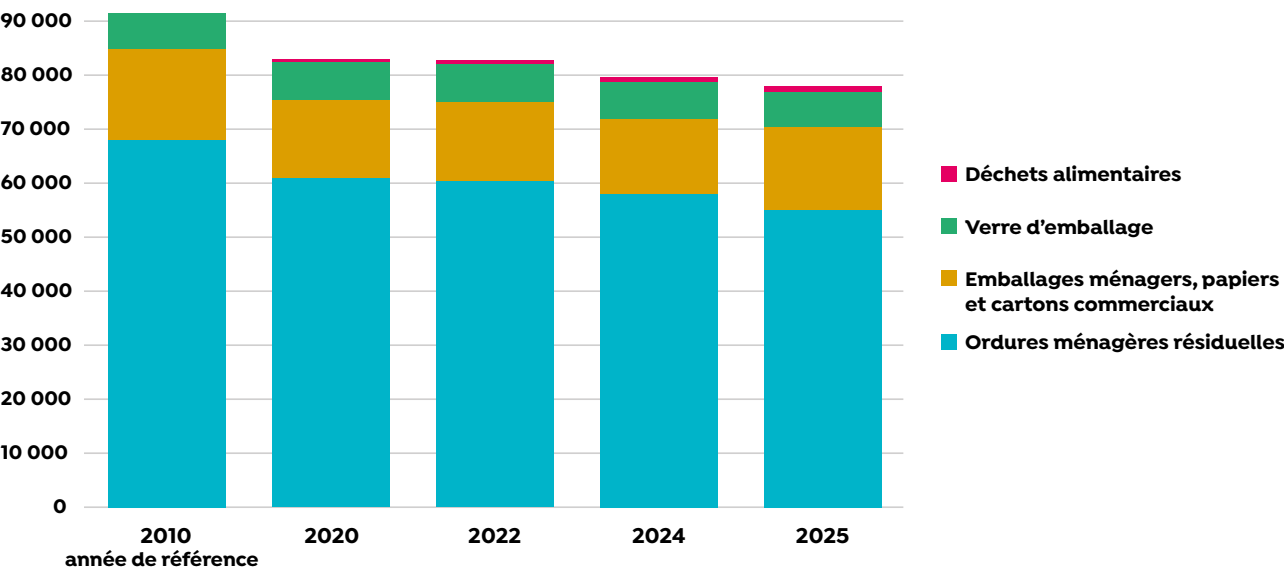
BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF

LES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILEES

PRODUCTION EN TONNES

| TYPES DE DÉCHETS                                    | 2010, ANNÉE DE RÉFÉRENCE | 2020   | 2022   | 2024   | 2025   |
|-----------------------------------------------------|--------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Ordures ménagères résiduelles                       | 68 946                   | 61 318 | 61 002 | 57 562 | 55 448 |
| Emballages ménagers, papiers et cartons commerciaux | 15 516                   | 14 097 | 13 975 | 15 071 | 15 420 |
| Verre d'emballage                                   | 7 064                    | 7 374  | 7 379  | 7 152  | 6 990  |
| Déchets alimentaires                                | 0                        | 81     | 117    | 234    | 702    |
| TOTAL OMA                                           | 91 526                   | 82 870 | 82 473 | 80 019 | 78 560 |

ÉVOLUTION DES TONNAGES DES ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (OMA)



La production d’OMA est en baisse constante depuis 2010, soit d’environ 14%.

L’année 2025 se caractérise notamment par les évolutions suivantes :

- Le volume de déchets alimentaires a fortement augmenté en 2025, en raison de l’installation de 338 nouvelles bornes de tri, couvrant à présent 73,6% des foyers. D’ici fin 2026, l’ensemble du territoire sera desservi par un dispositif de tri, ce qui permettra de collecter encore davantage de déchets alimentaires ;
- Après une tendance à la baisse observée jusqu’en 2022, la quantité d’emballages ménagers collectée connaît une hausse significative (+11% entre 2022 et 2025). Cette collecte progresse depuis 2023, sous l’impulsion de l’extension des consignes de tri, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui inclut désormais l’ensemble des emballages (polystyrène, capsules de café en aluminium, pots de yaourt, tubes de dentifrice, etc.).
- Les ordures ménagères résiduelles ont quant à elles diminué de 21% entre 2010 et 2025. Cette baisse résulte en partie du report des tonnages d’emballages ménagers vers le bac jaune, du déploiement de la collecte des déchets alimentaires et du compostage, mais également de l’évolution des modes de consommation des habitants. Ceci traduit l’efficacité des actions de prévention, de sensibilisation et d’amélioration des performances de tri,

ÉVOLUTION  
2010/2025

-14%

de tonnes d’OMA

-19,5%

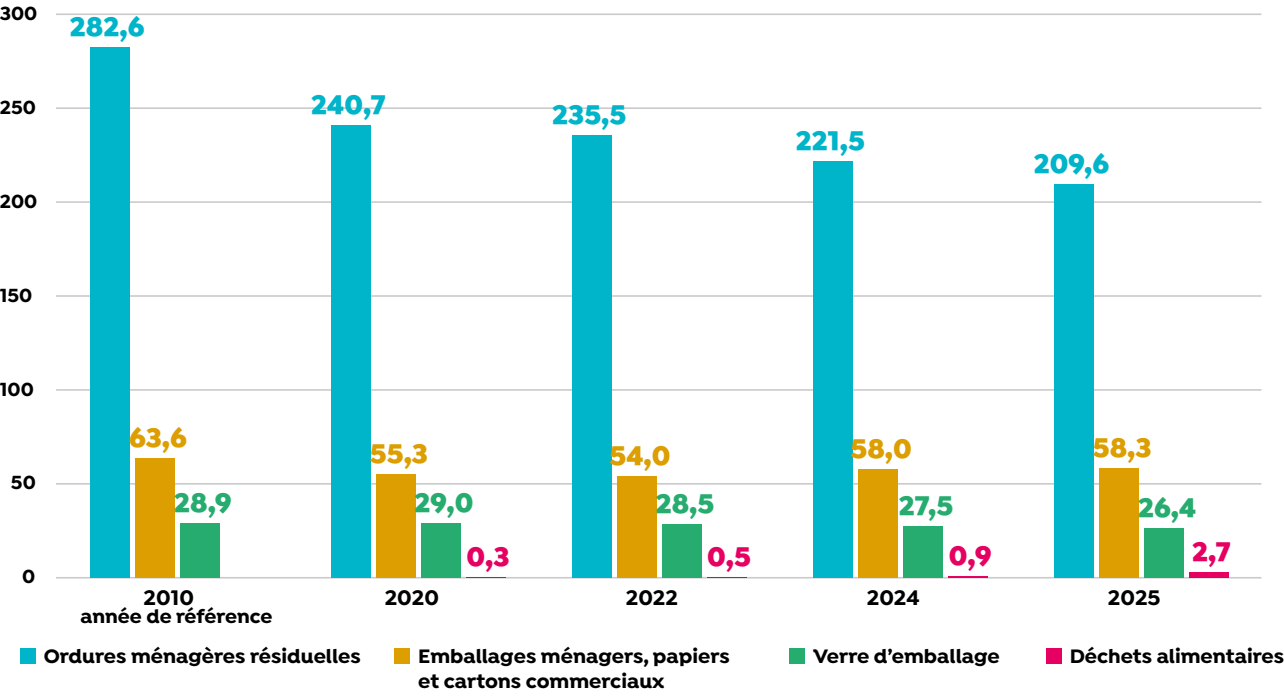
de tonnes d’ordures  
ménagères  
résiduelles

PRODUCTION EN KG/AN/HAB\*

| TYPES DE DÉCHETS                                    | 2010, ANNÉE DE RÉFÉRENCE | 2020  | 2022  | 2024  | 2025  |
|-----------------------------------------------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Ordures ménagères résiduelles                       | 282,6                    | 240,7 | 235,5 | 221,5 | 209,6 |
| Emballages ménagers, papiers et cartons commerciaux | 63,6                     | 55,3  | 54,0  | 58,0  | 58,3  |
| Verre d'emballage                                   | 28,9                     | 29,0  | 28,5  | 27,5  | 26,4  |
| Déchets alimentaires                                | 0                        | 0,3   | 0,5   | 0,9   | 2,7   |
| TOTAL OMA                                           | 375,1                    | 325,4 | 318,4 | 307,9 | 297,0 |

\* calcul sur la base de la population SINOE

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D’ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES (KG/AN/HAB)



On observe une forte diminution de la production d’OMA par habitant, **de près de 21% entre 2010 et 2025**, alors que la population a augmenté de 8,5% en quinze ans.

À titre indicatif, les performances du territoire apparaissent globalement satisfaisantes au regard des données nationales.

La production d’ordures ménagères résiduelles poursuit une baisse marquée depuis 2010 pour atteindre 209,6 kg/hab/an en 2025, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale estimée à 240 kg/hab/an.

Les quantités d’emballages ménagers et cartons collectés sont supérieures aux références nationales (environ 50 kg/hab/an), traduisant une bonne captation des emballages recyclables.

Enfin, la collecte du verre d’emballage se situe à un niveau comparable à la moyenne nationale.

Cette dynamique confirme l’impact positif des politiques engagées en matière de prévention, d’optimisation du service et d’accompagnement des usagers vers de meilleures pratiques de tri et de prévention des déchets.

ÉVOLUTION 2010/2025

- 21%

de la production d’OMA

- 26%

de la production d’ordures  
ménagères résiduelles

- 8%

de la production d’emballages  
ménagers, papiers et cartons  
commerciaux



LES DÉCHETS VERTS

PRODUCTION EN TONNES

| TYPES DE DÉCHETS                    | 2010, ANNÉE DE RÉFÉRENCE | 2020  | 2022  | 2024  | 2025  |
|-------------------------------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Déchets verts (hors sapins de Noël) | 1 041                    | 1 669 | 1 526 | 1 949 | 1 670 |

Chaque foyer souhaitant bénéficier de la collecte des déchets verts en porte-à-porte, doit souscrire un abonnement annuel de 60€ (tarif 2025), incluant 37 semaines de collecte hebdomadaire.

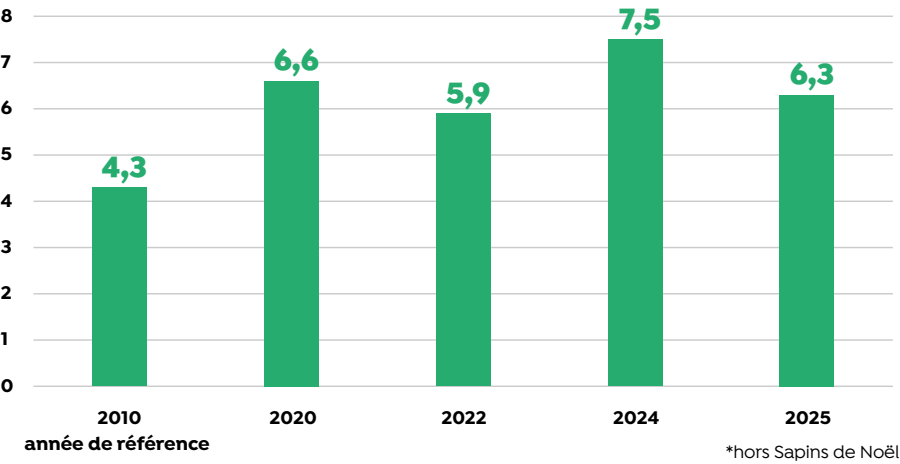
En 2025, 5 357 abonnements ont été recensés, soit une augmentation de 6% par rapport à l'année précédente, témoignant de l'intérêt croissant pour ce service. Dans le même temps, les tonnages collectés reculent de 14% sur un an. Cette baisse s'explique principalement par les conditions météorologiques, qui ont un impact direct sur la production de déchets verts.

En complément des déchets verts collectés sur abonnement, 114 tonnes de sapins de Noël ont été valorisées à l'issu des fêtes de fin d'année, dont 101 tonnes par une collecte en porte-à-porte et 13 tonnes provenant des déchetteries, soit une hausse de 21 % par rapport à 2024.

Les conifères collectés sont broyés, puis transformés en paillage qui est ensuite, utilisé pour l'entretien des espaces verts des communes de Dijon métropole.



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS VERTS\* (KG/AN/HAB)



Bien que les ratios varient d'une année sur l'autre, une tendance globale à la hausse se dégage sur la période 2010-2025, avec une augmentation de 48%. Cette évolution est en cohérence avec la progression du nombre d'utilisateurs conventionnés pour cette collecte.

ÉVOLUTION 2024/2025

5 357 abonnés à la collecte des déchets verts en porte-à-porte (+ 6%)

1 670<sup>t</sup> de déchets verts collectés (-14%)

114<sup>t</sup> de sapins de Noël collectés et réutilisés en paillage (+ 21%)



LES OBJETS ENCOMBRANTS

PRODUCTION EN TONNES

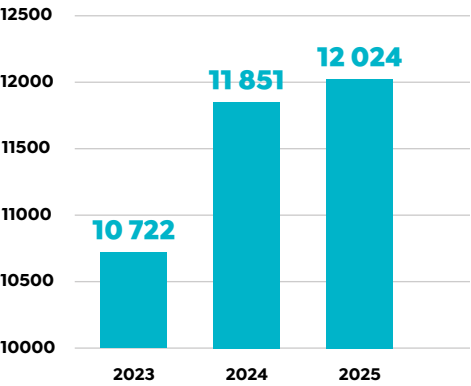
| TYPES DE DÉCHETS   | 2010, ANNÉE DE RÉFÉRENCE | 2020  | 2022  | 2024  | 2025  |
|--------------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|
| Objets encombrants | 1 842                    | 1 887 | 1 556 | 1 428 | 1 498 |

La collecte des objets encombrants à domicile est réalisée sur rendez-vous, qui peut être pris :

- **par téléphone** via le numéro vert 0800 12 12 11 ;
- **en ligne** sur le site internet trionsnosdechets-dijon.fr, rubrique « Demandes » ;
- **ou via l'application** MonServiceDéchets.

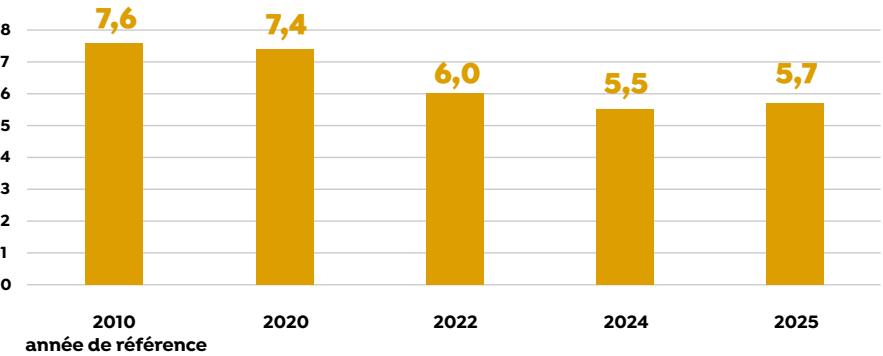
En alternative à ce service de collecte à domicile, les usagers ont également la possibilité de se débarrasser de leurs objets encombrants en les apportant directement dans l'une des cinq déchetteries du territoire, selon les conditions d'accès en vigueur.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PRISES DE RDV POUR LA COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS



Une hausse des prises de rendez-vous est constatée (+1,5% par rapport à 2024), en cohérence avec l'augmentation des tonnages.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'OBJETS ENCOMBRANTS (KG/AN/HAB)

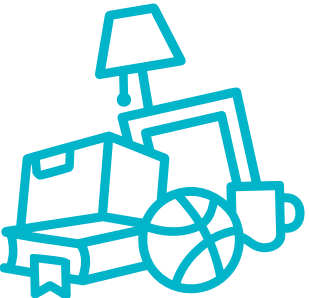


Depuis 2010, la quantité d'objets encombrants collectés en porte-à-porte par habitant a nettement diminué, avec une baisse d'environ 25 %. Cette diminution doit néanmoins être relativisée, une partie de ces déchets étant désormais redirigée vers les déchetteries.

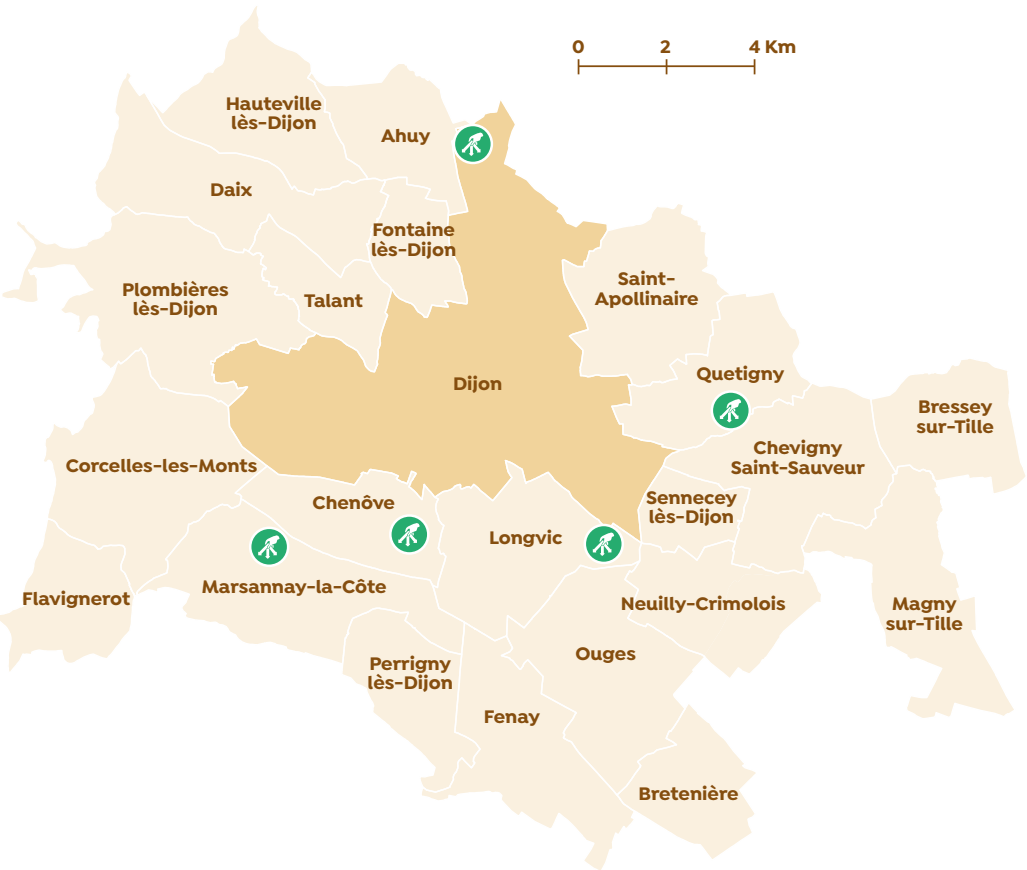
ÉVOLUTION 2024/2025

12 024 prises de rendez-vous (+ 1,5%)

1 498<sup>t</sup> d'objets encombrants collectés (+5%)



LES DÉCHETTERIES



- Chenôve :** Rue de Longvic – Tél : 06 46 65 18 16
- Dijon :** Chemin de la Charmette – Tél : 06 46 65 64 92
- Longvic :** Rue Jules Guesde – Tél : 06 46 65 95 94
- Marsannay-la-Côte :** Chemin rural n°15 dit « Chemin aux Vaches » – Tél : 06 77 12 63 12
- Quetigny :** Bd de la Croix Saint Martin – Tél : 06 46 65 22 90

LES DÉCHETTERIES SONT OUVERTES TOUS LES JOURS (sauf les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre)

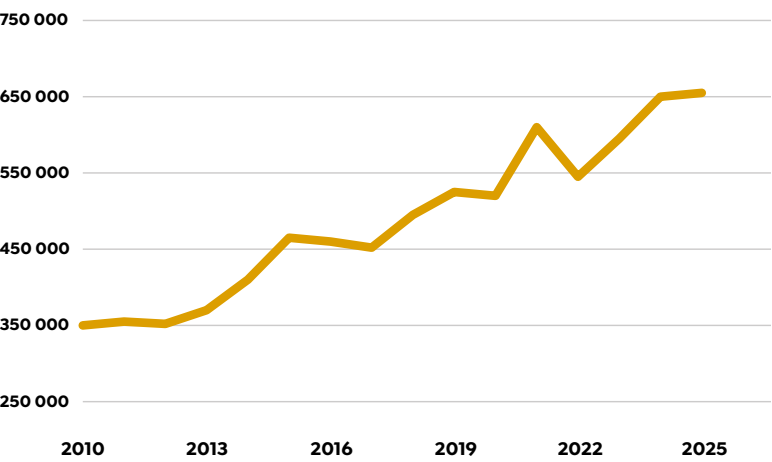
|                        | HIVER<br>01-11 au 30-04 | ÉTÉ<br>01-05 au 31-10* |
|------------------------|-------------------------|------------------------|
| du lundi au vendredi   | 9h-12h et 14h-18h       | 9h-13h et 14h-19h      |
| le samedi              | 9h-13h et 14h-18h       | 9h-19h                 |
| le dimanche            | 9h-12h                  | 9h-13h                 |
| sauf Marsannay-la-Côte |                         |                        |
| du lundi au vendredi   | 9h-12h et 14h-17h       | 9h-13h et 14h-18h      |
| le samedi              | 9h-13h et 14h-17h       | 9h-18h                 |
| le dimanche            | 9h-12h                  | 9h-13h                 |

\*Ces horaires sont susceptibles d’être modifiés en cas de niveau de canicule orange ou plus

L'accès aux déchetteries est gratuit et strictement réservé aux particuliers résidant sur le territoire de Dijon métropole. Les véhicules admis sont limités à 1,9 m de hauteur et à 3,5 t de poids total autorisé en charge (PTAC). Au-delà de ces dimensions, une demande d'autorisation d'accès est nécessaire et doit être effectuée par courriel à l'adresse : **contact@metropole-dijon.fr**. Pour la prise en charge des déchets issus des activités professionnelles, des déchetteries spécifiquement dédiées aux professionnels sont disponibles sur le territoire.



ÉVOLUTION DE LA FRÉQUENTATION DANS LES 5 DÉCHETTERIES



**658 528**  
visiteurs en 2025  
**+85%**  
de fréquentation  
en 15 ans



La fréquentation des déchetteries connaît une progression continue, avec une augmentation de 85 % en quinze ans. Cette hausse marquée s’accompagne d’une croissance significative des tonnages collectés, traduisant une évolution des comportements des usagers. Elle reflète à la fois un recours accru à ces équipements pour l’évacuation des déchets, une meilleure appropriation des dispositifs mis à disposition, ainsi qu’une diversification et une augmentation des flux apportés en déchetterie, notamment en substitution à d’autres modes de collecte.

Dans les déchetteries, de nombreux déchets sont pris en charge par des filières appelées « Responsabilité élargie du producteur » (REP). Ce dispositif repose sur le principe du « pollueur-payeur » : les fabricants, distributeurs et importateurs sont responsables des produits qu’ils mettent sur le marché, depuis leur fabrication jusqu’à leur fin de vie.

Concrètement, ce sont des éco-organismes, agréés par l’État, qui organisent et financent la collecte, le tri, le réemploi et le recyclage de ces déchets. Grâce à ce système, une partie des coûts de gestion des déchets est prise en charge par ces acteurs, ce qui limite l’impact financier pour la métropole et les usagers.

LES DIFFÉRENTES FILIÈRES REP EN DÉCHETTERIES

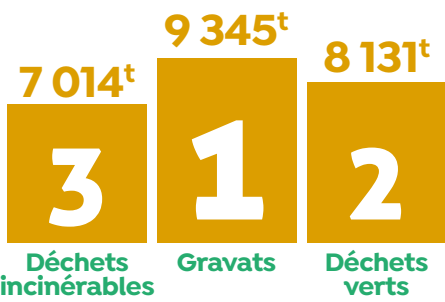
| Flux           | Déchets dangereux des ménages | D.E.E.E, lampes et néons, piles et accumulateurs | Pneus*  | Textiles, linge de maison et chaussures | Mobilier  |
|----------------|-------------------------------|--------------------------------------------------|---------|-----------------------------------------|-----------|
| Eco-organismes | ECODDS                        | ECOSYSTEM                                        | ALIAPUR | REFASHION                               | ECOMAISON |

\* uniquement sur Dijon et Longvic

PRODUCTION EN TONNES

| TYPES DE DÉCHETS                                   | 2010, ANNÉE DE RÉFÉRENCE | 2020   | 2022   | 2024   | 2025   |
|----------------------------------------------------|--------------------------|--------|--------|--------|--------|
| Gravats                                            | 10 498                   | 10 736 | 10 421 | 8 771  | 9 345  |
| Déchets incinérables                               | 2 893                    | 8 428  | 5 895  | 6 245  | 7 014  |
| Amiante                                            |                          | 63     | 77     | 80     | 57     |
| Déchets dangereux                                  | 408                      | 319    | 315    | 365    | 410    |
| Papiers et cartons                                 | 1 117                    | 1 348  | 1 413  | 1 522  | 1 612  |
| Bois et plastiques                                 | 3 377                    | 504    | 917    | 581    | 650    |
| Ferraille                                          | 1 193                    | 1 504  | 1 338  | 1 418  | 1 588  |
| Pneus                                              | 80                       | 60     | 68     | 55     | 77     |
| Déchets verts                                      | 8 783                    | 7 743  | 7 581  | 9 373  | 8 131  |
| Placoplâtre                                        | 386                      | 662    | 710    | 673    | 755    |
| Mobilier                                           |                          |        | 2 757  | 3 020  | 3 303  |
| Textiles et objets réemployés                      | 1 023                    | 1 434  | 1 577  | 1 308  | 1 250  |
| Déchets d’équipements électriques et électroniques | 1 067                    | 1 106  | 1 092  | 1 255  | 1 349  |
| TOTAL                                              | 30 826                   | 33 907 | 34 161 | 34 666 | 35 540 |

EN 2025, LES PRINCIPAUX FLUX APPORTÉS EN DÉCHETTERIE SONT LES GRAVATS, LES DÉCHETS VERTS ET LES DÉCHETS INCINÉRABLES

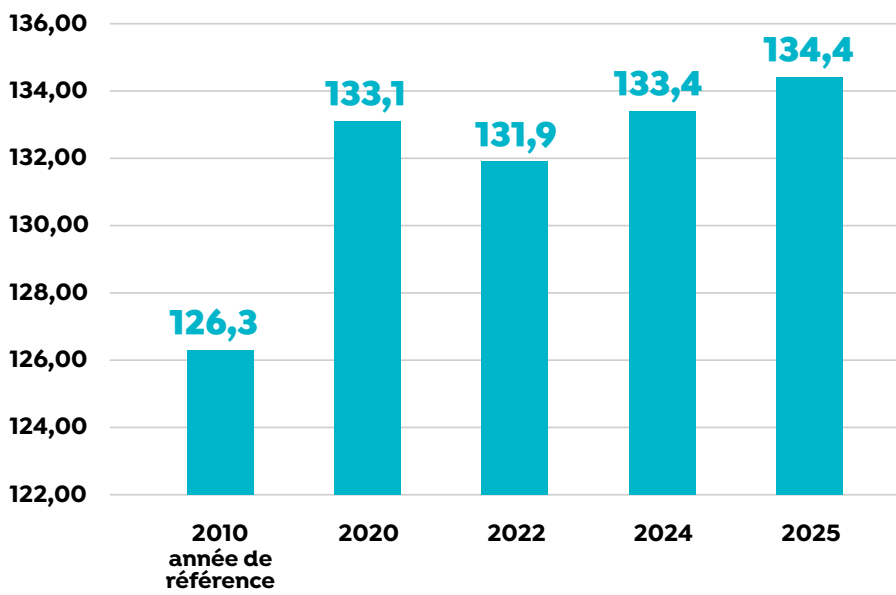


Les gravats et les déchets verts représentent à eux seuls près de la moitié des tonnages collectés sur l’année en déchetterie. Après le recul observé en 2024, la hausse des gravats en 2025 (+6,5 %) s’explique principalement par une reprise de l’activité de construction et de rénovation des particuliers, ainsi que par une fréquentation accrue des déchetteries pour ce type de déchets. À l’inverse, les déchets verts enregistrent une baisse de 13 % entre 2024 et 2025. Cette diminution est directement liée à des conditions climatiques moins favorables à la production de végétaux (sécheresse, épisodes de chaleur ou pluviométrie réduite), tendance également observée sur la collecte en porte-à-porte des déchets verts.

La progression des tonnages de mobilier est notable depuis 2022, avec une hausse de 20% en trois ans. Cette évolution s’explique notamment par la généralisation de la filière REP Mobilier, mais aussi par un meilleur tri de ces déchets en déchetterie, auparavant en partie orientés vers la benne des « incinérables ».

Ainsi, les déchetteries s’affirment comme des leviers essentiels de la politique d’économie circulaire conduite par Dijon métropole, en favorisant le tri, le réemploi (textiles, objets, mobilier...) et l’orientation des déchets vers des filières de recyclage performantes.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION EN DÉCHETTERIES (KG/AN/HAB)



+ 6%  
de production en déchetteries par habitant entre 2010 et 2025

L’augmentation des tonnages accueillis en déchetteries doit être mise en perspective avec la baisse continue des ordures ménagères résiduelles. Elle ne traduit pas une surproduction de déchets, mais résulte plutôt :

- d’une amélioration du tri à la source ;
- d’un report volontaire des flux vers des filières de traitement plus adaptées ;
- d’une appropriation croissante des déchetteries par les usagers.

Dans les cinq déchetteries, les compagnons d’Emmaus animent des chalets du réemploi. Ce dispositif permet de récupérer des objets encore fonctionnels afin de les revendre dans leurs ressourceries et leur offrir une seconde vie. En 2025, 918 tonnes d’objets à réemployer et 332 tonnes de textiles ont été collectés.



# Le traitement des déchets



# LE CENTRE DE TRI

Après leur collecte, les déchets d'emballages, papiers et cartons commerciaux sont transportés vers le centre de tri de Dijon métropole, situé route de Langres à Dijon. Ce bâtiment de 6 400 m<sup>2</sup> abrite des installations de tri de pointe : décartonneur et trommel pour séparer les déchets selon leur taille, trieurs optiques pour identifier les types de matières, séparateurs magnétiques pour dissocier les métaux ferreux et séparateur à courant de Foucault pour capter l'aluminium.

Le processus permet de séparer les différents matériaux afin de permettre leur recyclage : papiers, emballages en carton, emballages plastiques (bouteilles, flacons, pots, barquettes, films) ainsi que les emballages métalliques en aluminium et en acier.

À l'issue de ce tri, les déchets n'ayant pu faire l'objet d'une valorisation (refus de tri) sont acheminés vers l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Dijon métropole pour produire du chauffage et de l'électricité.

**38 958 tonnes de déchets recyclables** ont été triées en 2025 sur le centre de tri, dont **14 345 tonnes provenant de Dijon métropole**. Cette augmentation des tonnages traités en 2025 (+23% par rapport 2024) au centre de tri de Dijon s'explique principalement par un engagement exceptionnel de solidarité territoriale, le site ayant été fortement mobilisé pour absorber, de manière ponctuelle et encadrée, des flux supplémentaires consécutifs à plusieurs incidents majeurs (incendies, arrêts techniques et indisponibilités d'exutoires) sur des centres de tri partenaires tels que le SYCTOM de Paris (75), Le Mans (72), Limeil-Brévannes (94) et La Veuve (51).

## ZONE DE CHALANDISE DU CENTRE DE TRI DIJON MÉTROPOLÉ AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025



Depuis 2023, le centre de tri de Dijon métropole assure le tri des déchets recyclables de 9 intercommunalités dans le cadre d'une « Entente territoriale », dont l'objectif premier est de mutualiser le tri des déchets avec les collectivités de la Côte-d'Or.

Les signataires de cette entente sont :

- les Syndicats mixtes des ordures ménagères de Haute Côte-d'Or, la Plaine dijonnaise, Is-sur-Tille
- les Communautés de communes des Rives de Saône, du Pays d'Arnay Liernais, de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges, d'Ouche et Montagne, de Pouilly-en-Auxois et Bligny-sur-Ouche, Auxonne-Pontallier Val de Saône.



Débit de tri  
moyen :  
**11,1 t/h**

Près de  
**63 000**  
heures d'insertion  
(+ 29% vs 2024)

Taux  
d'utilisation  
moyen :  
**87,7%**

**92%** de la population  
de Côte-d'Or  
bénéficie du  
centre de tri

Les erreurs de tri les plus fréquentes concernent : les textiles sanitaires (mouchoirs, sopalin, couches...), les déchets recyclables déposés dans des sacs et les déchets imbriqués.

Pour garantir une bonne qualité de tri, il est essentiel que les emballages soient **déposés en vrac** (et non en sac), **séparés les uns des autres** afin de permettre au trieur optique d'identifier correctement les matières, **vidés et égouttés**.

### TOUS LES PAPIERS

Journaux, magazines, prospectus,  
catalogues, courriers, enveloppes  
et cahiers



#### BON À SAVOIR !

Les mouchoirs en papier, essuie-tout, les nappes et serviettes en papier sont à déposer dans le bac gris d'ordures ménagères.

### EMBALLAGES EN PLASTIQUE

Bouteilles et flacons, pots et tubes,  
barquettes, sacs, films et sachets, capsules



### EMBALLAGES EN CARTON

Cartons présentés à plat, briques  
alimentaires, boîtes et suremballages

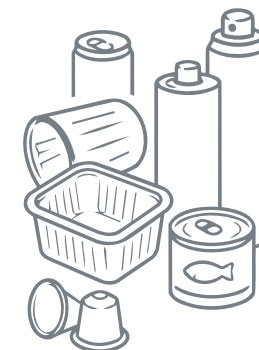


#### BON À SAVOIR !

Les gros cartons sont à déposer en déchetterie.

### EMBALLAGES EN MÉTAL

Boîtes de conserve, canettes, bidons, barquettes, aérosols, bouchons et couvercles, pots et tubes, sachets, capsules



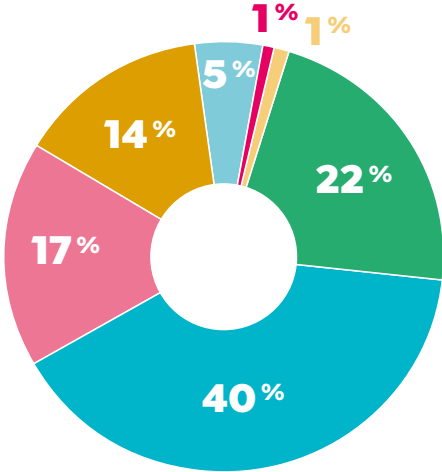
Grâce à une salle pédagogique et un parcours de visite permettant une immersion au cœur du processus de tri, le centre de tri de Dijon métropole est un véritable outil pédagogique permettant de sensibiliser les scolaires et les habitants au tri des déchets ménagers recyclables. **En 2025, 575 personnes ont ainsi visité l'installation.**

TONNAGES DE MATÉRIAUX ÉVACUÉS VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE POUR DIJON MÉTROPOLÉ EN 2025

| MATÉRIAUX                        | TONNAGES |
|----------------------------------|----------|
| Emballages acier                 | 393      |
| Emballages aluminium             | 97       |
| Briques alimentaires             | 123      |
| Emballages en plastique          | 1 994    |
| Emballages ménagers recyclables* | 3 625    |
| Gros de magasin**                | 1 600    |
| Journaux revues magazines        | 1 315    |

\* Emballages en carton du type boîte de céréales, biscuits...  
\*\* Petits papiers de mauvaise qualité compactés en balles

RÉPARTITION



L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

Une fois collectées, les ordures ménagères résiduelles sont acheminées au sein de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de Dijon métropole. Les refus issus du centre de tri sont également orientés vers l'UVE pour être valorisés en énergie.

Dijon métropole exploite ce site en régie depuis 1975. Il traite les déchets de **plus de 93% de la population de Côte-d'Or**, soit environ 500 000 habitants, **dans la limite de 140 000 tonnes de déchets par an selon l'arrêté préfectoral en vigueur.**

L'UVE, qui dispose de 2 lignes de traitement des déchets, constitue le principal outil de production d'énergie locale, avec une capacité annuelle de production d'environ 37GWh d'électricité et 160 GWh de chaleur.



Lors du processus d'incinération, les déchets ainsi traités génèrent une importante quantité d'énergie thermique. Cette énergie est récupérée sous forme de chaleur, grâce à la production de vapeur, et valorisée pour alimenter le réseau de chauffage urbain (RCU), contribuant ainsi à la fourniture de chaleur pour les logements et bâtiments raccordés. Parallèlement, une partie de cette énergie est convertie en électricité au moyen d'un groupe turbo-alternateur (GTA). L'électricité produite

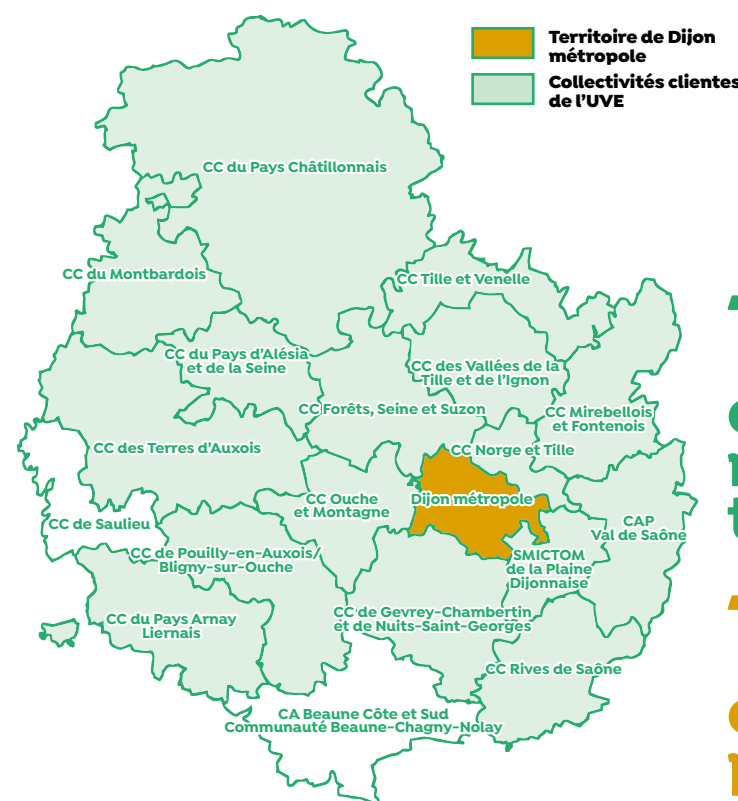
permet en priorité de couvrir les besoins propres de l'installation, réduisant ainsi sa consommation externe, tandis que l'électricité excédentaire est injectée sur le réseau public et commercialisée. Cette double valorisation thermique et électrique participe à l'amélioration de la performance énergétique globale de l'unité de valorisation énergétique et à la production d'une énergie locale de récupération.

À proximité immédiate de l'UVE est implantée une Installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME), dédiée au traitement des résidus solides issus de la combustion des déchets. Ces mâchefers font l'objet d'une phase de maturation d'environ 6 mois, permettant leur stabilisation. À l'issue de cette période, ils sont soumis à des contrôles réglementaires rigoureux ainsi qu'à des opérations de tri visant notamment à extraire les métaux encore présents. Les mâchefers sont ensuite valorisés en travaux publics, en particulier pour des usages routiers tels que les couches de fondation. Par ce dispositif, Dijon métropole assure chaque année le tri, la maturation et la valorisation d'environ 25 000 tonnes de mâchefers, inscrivant ainsi la gestion des résidus d'incinération dans une démarche d'économie circulaire.

Enfin, outre le traitement des ordures ménagères résiduelles (bac gris) et des refus de tri issus du centre de tri, l'Unité de valorisation énergétique prend également en charge, chaque année, environ :

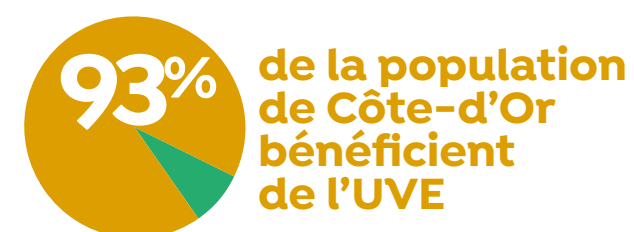
- **3 000 tonnes de Déchets d'activités de soins à risques infectieux** (DASRI), produits sur la région Bourgogne-Franche-Comté. Les DASRI sont des déchets issus des activités de soins présentant un risque infectieux. Ils proviennent notamment des établissements de santé, des laboratoires, des cabinets médicaux et paramédicaux, ainsi que, dans certains cas, des soins à domicile.
- **15 000 tonnes de Déchets non recyclables** (DNR). Ces déchets, qui ne peuvent être recyclés dans les filières existantes pour des raisons techniques, économiques ou sanitaires, proviennent essentiellement de déchetteries et de la collecte des encombrants de la métropole en porte-à-porte.
- **20 000 tonnes de Déchets d'activités économiques** (DAE). Il s'agit de déchets résiduels produits par les activités professionnelles locales, notamment les industries, les commerces, les artisans, les administrations et les établissements de services.

#### LES COLLECTIVITÉS CLIENTES DE L'UVE

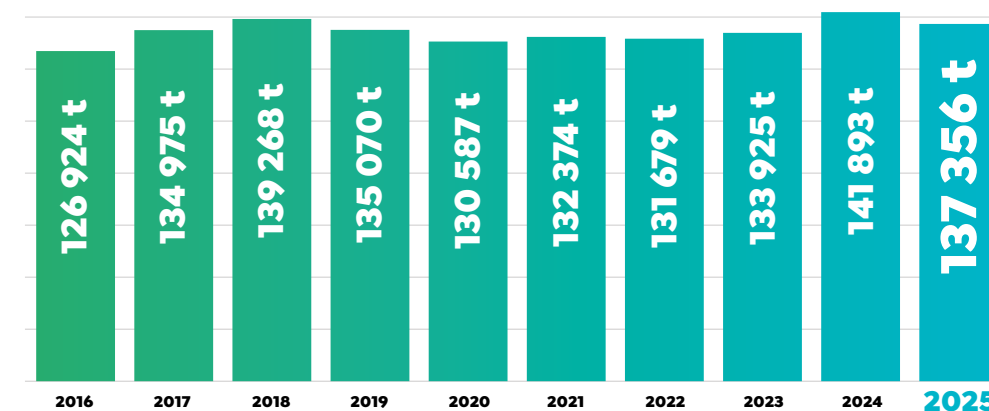


**137 356<sup>t</sup>**  
de déchets  
réceptionnés et  
traités en 2025

**16,6<sup>t</sup>** ⌚  
de déchets traitées  
par heure en 2025



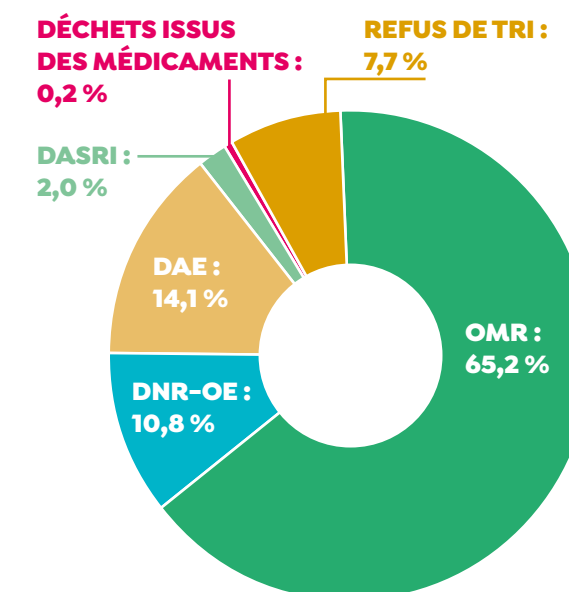
#### ÉVOLUTION DES TONNAGES RÉCEPTIONNÉS À L'UVE



L'année 2024 a été marquée par une mobilisation exceptionnelle en matière d'accueil et de traitement des déchets. Dans le cadre d'une solidarité interdépartementale, l'UVE de Dijon métropole a ainsi traité environ 13 705 tonnes d'ordures ménagères résiduelles en provenance du SMET 71, à la suite de l'incendie survenu sur son installation de traitement située à Chagny (71).

L'année 2025 est marquée par un retour à la normale des apports, proche des 140 000 tonnes autorisées par l'arrêté préfectoral du site.

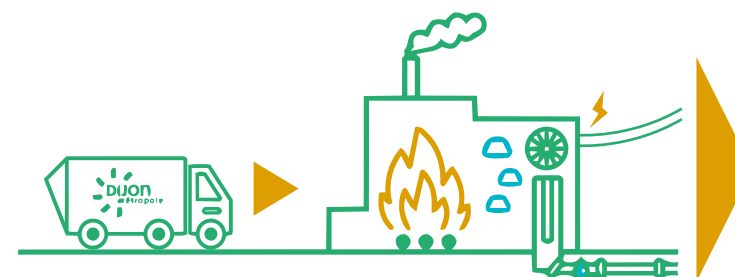
#### RÉPARTITION DES TONNAGES RÉCEPTIONNÉS EN 2025



**DAE :** Déchets d'activités économiques (déchets produits par des professionnels tel que des entreprises, des administrations ou des services )

**DNR-OE :** Déchets non recyclables (déchets non recyclables qui ne peuvent être valorisés dans les filières de recyclage existantes)

**DASRI :** Déchets d'activités de soins à risques infectieux (déchets issus des activités de soins qui présentent un risque infectieux, chimique ou mécanique pour les personnes ou l'environnement)



**VALORISATION MATIÈRE**  
Mâchefers : 26 252 t  
Ferrailles : 1 135 t  
Non ferreux : 458 t

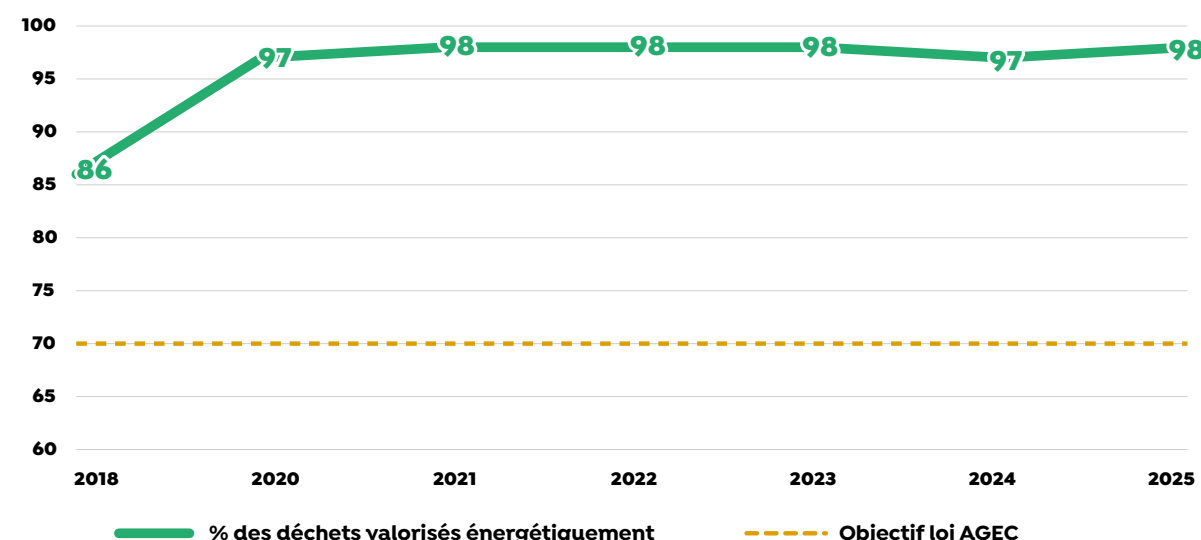
**VALORISATION ÉNERGÉTIQUE**  
Résidus organiques  
issus des mâchefers : 86,8 t

**STOCKAGE CLASSE I**  
Cendres : 2 279 t  
Boues : 233 t

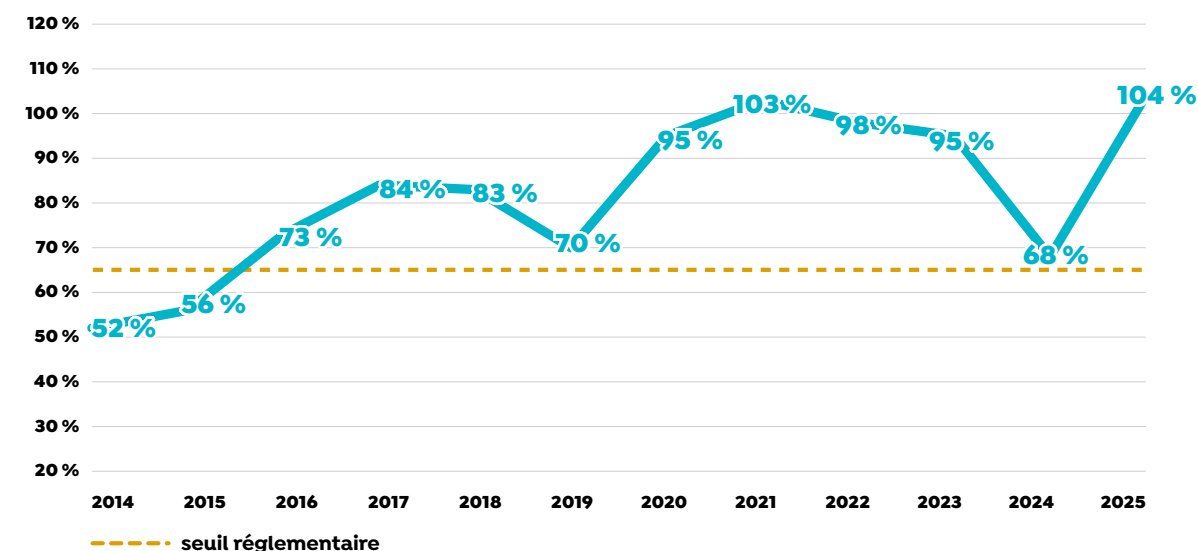
La loi AGEC encourage le développement de la valorisation énergétique des déchets qui ne peuvent pas être recyclés. Elle fixe notamment un objectif de plus de 70 % de valorisation énergétique pour ces flux.

Dans ce cadre, Dijon métropole recourt de manière très limitée à l'enfouissement et s'inscrit ainsi parmi les collectivités les plus performantes en la matière.

#### POURCENTAGE DES DÉCHETS (NE POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE VALORISATION MATIÈRE) ORIENTÉS VERS UNE FILIÈRE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



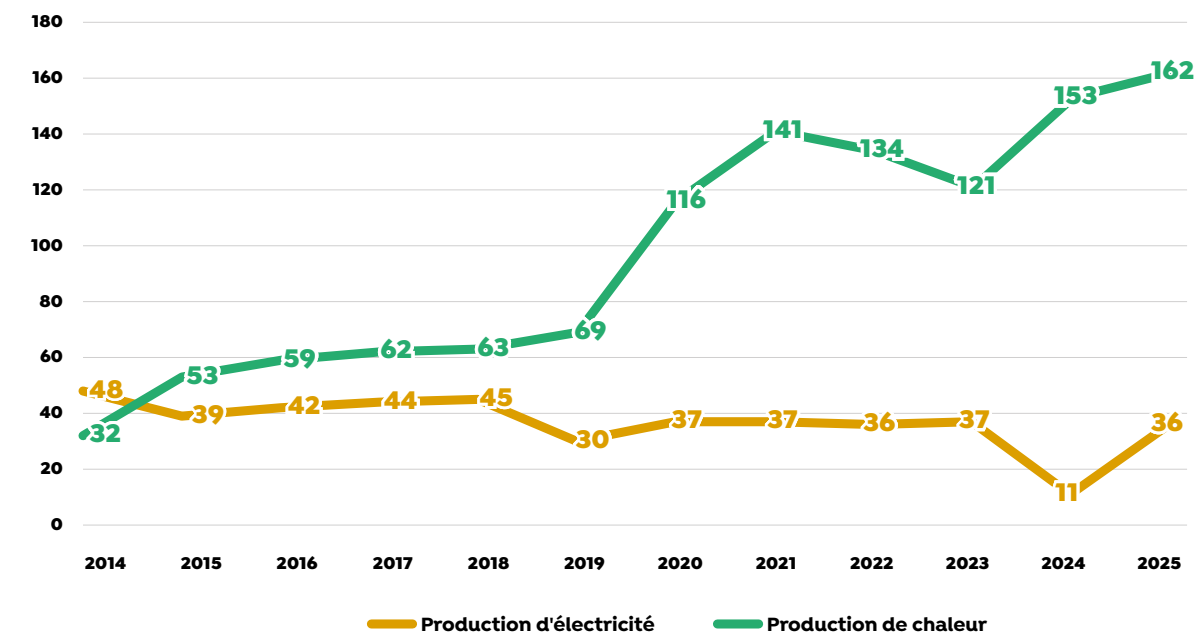
#### TAUX DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DE L'UVE



Les travaux engagés en 2019 à l'Unité de valorisation énergétique ont permis, dès 2020, d'augmenter significativement la production de chaleur destinée au Réseau de chauffage urbain (RCU) de la métropole, conduisant ainsi à une amélioration notable de la performance énergétique du site.

La performance énergétique mesure l'efficacité avec laquelle les lignes de traitement transforment l'énergie contenue dans les déchets en énergie utile, effectivement valorisée sous forme de chaleur distribuée au réseau de chauffage urbain et, le cas échéant, d'électricité injectée sur le réseau. Avec un taux de performance énergétique calculé à **104 % sur l'année 2025**, pour un seuil réglementaire fixé à 65 %, cet outil industriel figure aujourd'hui parmi les unités les plus performantes de France.

#### PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHALEUR DE L'UVE (GWH)



La production d'électricité a baissé en 2024. Cette diminution ponctuelle s'explique par l'arrêt du groupe turbo-alternateur (GTA) durant une période de 8 mois, dans le cadre d'une opération de maintenance majeure. Cet arrêt a eu par conséquent un impact significatif sur la performance énergétique globale de l'UVE.

En 2025, la production a retrouvé le même niveau que les années précédentes.

**161,69 GWh**  
d'énergie thermique  
valorisés sur le réseau en  
2025, soit l'équivalent de  
**14 829**  
logements  
alimentés

**35,59 GWh**  
d'électricité  
produits en 2025,  
soit **3x**  
la consommation  
annuelle du tram

Une performance énergétique de **104%** pour un seuil réglementaire fixé à 65%

# Les indicateurs financiers

Les chiffres présentés dans les pages suivantes sont issus de la **méthode ComptaCoût®**, conçue par l'ADEME, qui permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets. Cette méthode permet aux collectivités de calculer leurs coûts de gestion des déchets et de se comparer entre elles.

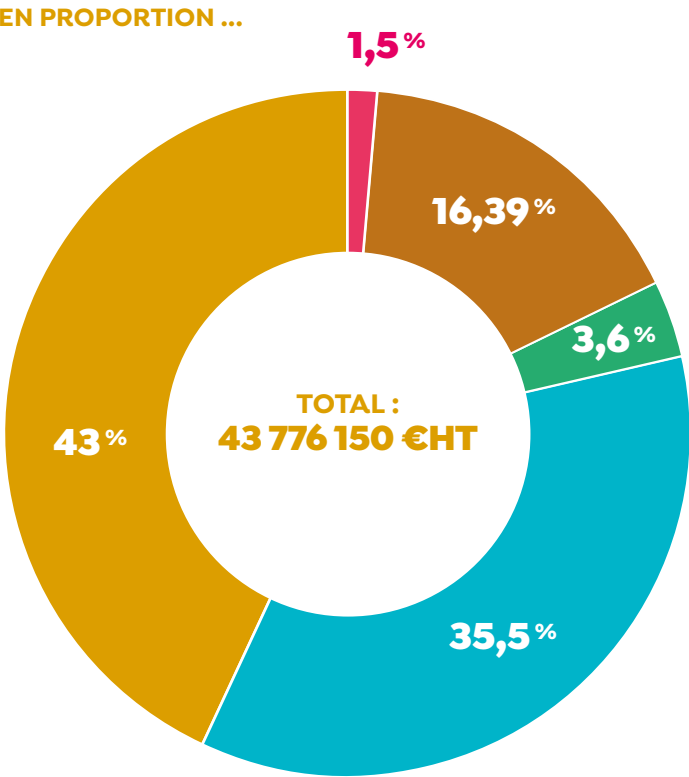


# FONCTIONNEMENT 2025

## RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES

Les charges fonctionnelles et techniques de Dijon métropole pour l'année 2025 s'élèvent à **43 776 150 €HT**, équivalent à **166,2 €HT/hab.** Ce montant comprend les amortissements en cours qui représentent une somme de 8 818 612 €HT.

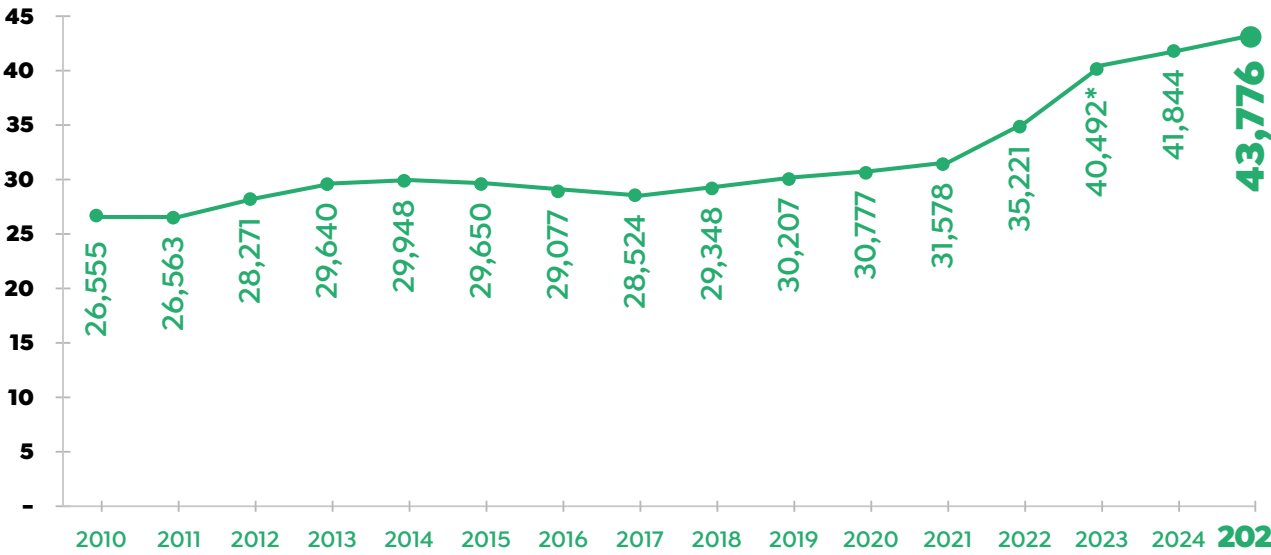
|                                                               |                |
|---------------------------------------------------------------|----------------|
| Charges de structure                                          | 7 174 525 €HT  |
| Communication                                                 | 378 095 €HT    |
| Prévention                                                    | 1 215 745 €HT  |
| Précollecte                                                   | 1 481 388 €HT  |
| Collecte                                                      | 14 052 721 €HT |
| Transfert/transport du verre                                  | 61 823 €HT     |
| Transfert/transport et Traitement des déchets de déchetteries | 1 066 057 €HT  |
| Tri et conditionnement                                        | 4 623 420 €HT  |
| Compostage                                                    | 60 880 €HT     |
| Incinération                                                  | 12 321 607 €HT |
| Autre valorisation matière et énergie                         | 329 171 €HT    |
| Traitement des inertes                                        | 344 593 €HT    |
| Enlèvement et traitement des déchets dangereux                | 666 125 €HT    |



Les dépenses ont augmenté de 4.6% par rapport à 2024.

Cette augmentation résulte principalement de l'évolution de la méthode Comptacoût qui prend désormais en compte dans les charges une partie des coûts de nettoyage de la voirie, correspondant aux opérations de collecte et d'enlèvement des déchets sur l'espace public.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2010, EN M €HT, TOUS BUDGETS CONFONDUS (PRINCIPAL ET ANNEXES)



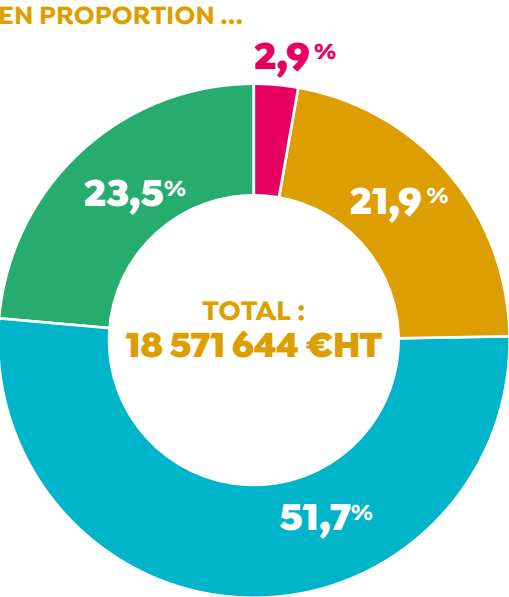
\* Première année d'amortissement du centre de tri (selon la méthode de comptabilisation ADEME)

## RÉPARTITION DES PRODUITS

En 2025, **Dijon métropole a perçu 18 571 644 €HT**, ce montant équivaut à 70,5 €HT par habitant.

|                                          |               |
|------------------------------------------|---------------|
| Matériaux                                | 1 796 636 €HT |
| Energie                                  | 2 264 343 €HT |
| Prestation à des tiers                   | 9 501 712 €HT |
| Autres produits                          | 107 672 €HT   |
| Tous soutiens des sociétés agréées       | 4 371 488 €HT |
| Reprises et subventions d'investissement | 529 793 €HT   |

Les recettes ont augmenté de 9% par rapport à 2024. Cette progression s'explique notamment par une nouvelle hausse des recettes issues de la vente d'énergie de l'Unité de valorisation énergétique (UVE), ainsi que par l'augmentation des soutiens versés par les éco-organismes en lien avec les bonnes performances de tri réalisées par Dijon métropole.



AUTRES RECETTES

TEOM

La gestion des déchets est financée par la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (TEOM), dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Taux de TEOM



6,4%

soit un taux stable depuis 2015

REDEVANCE SPÉCIALE GROS PRODUCTEUR

Cette redevance est due par les producteurs de déchets présentant entre **1 200 litres** et **30 000 litres** par semaine d'ordures ménagères et assimilées déduction faite de la TEOM.

Au 31 décembre 2025, **765 contrats de redevance spéciale gros producteurs** ont été signés avec des professionnels.

3,62 €/Litre  
TARIF POUR L'ENLÈVEMENT  
DES DÉCHETS  
DES PROFESSIONNELS



INVESTISSEMENT  
2025

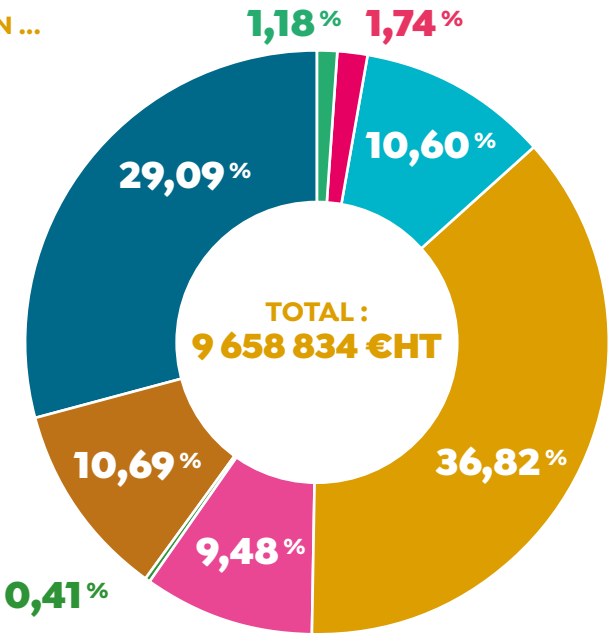
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de Dijon métropole s'élèvent à **9 658 834 € TTC** en 2025, soit une baisse d'environ 15 % par rapport à 2024.

Cette diminution s'explique principalement par l'achèvement, en 2024, des travaux de modernisation du centre de tri nécessaires à la mise en œuvre de l'extension des consignes de tri.

|                                                                                                      |                 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| Centre d'enfouissement technique : Travaux de fermeture de l'alvéole EST                             | 113 953 € TTC   |
| Déchetteries : Travaux divers d'entretien                                                            | 167 924 € TTC   |
| Centre de tri : Travaux de modernisation                                                             | 1 023 430 € TTC |
| Collecte : Renouvellement du parc de véhicules                                                       | 3 556 139 € TTC |
| Collecte : Achat d'équipements de pré-collecte (bacs, composteurs, bornes déchets alimentaires, ...) | 915 477 € TTC   |
| Collecte : Travaux divers                                                                            | 40 017 € TTC    |
| UVE : Travaux anticipés pour la modernisation du site                                                | 1 032 292 € TTC |
| UVE : Travaux divers d'entretien annuel                                                              | 2 809 602 € TTC |

EN PROPORTION ...



RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de Dijon métropole s'élèvent à **1 937 675 € TTC** pour l'année 2025. Elles sont issues de subventions accordées par CITEO et l'ADEME pour les travaux de rénovation du centre de tri et par l'ADEME pour la mise en œuvre du tri des déchets alimentaires sur le territoire de Dijon métropole.

# COÛTS AIDÉS PAR FLUX DE DÉCHETS

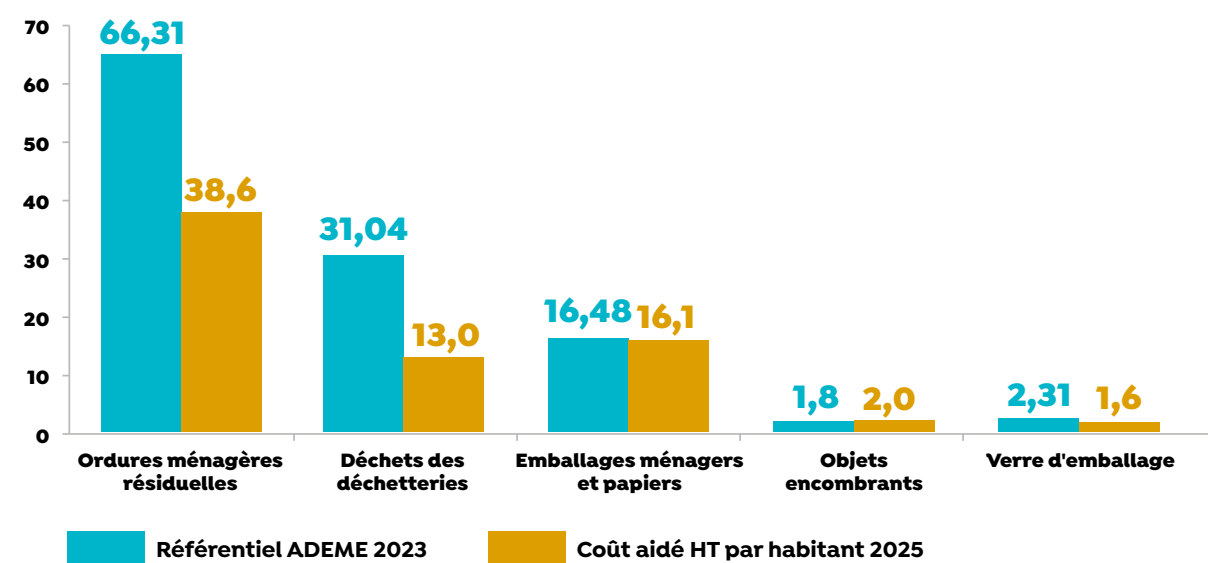
Les coûts présentés dans les graphiques ci-dessous correspondent aux coûts aidés, hors taxe. Ces derniers sont obtenus en déduisant des charges les produits perçus c'est-à-dire les recettes industrielles, les soutiens des sociétés agréées, les subventions et les aides attribués à chaque flux de déchets.

Coûts aidés  
totaux 2025 : **25,204 M€ HT**  
**+1.7% par rapport à 2024**

## COÛTS AIDÉS PAR HABITANT

Le coût aidé HT par habitant se définit par le coût aidé de chaque flux, rapporté au nombre d'habitants concerné par la collecte et le traitement de ce flux.

COÛT AIDÉ EN €HT PAR HABITANT (DONNÉE SINOE)  
POUR LES PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS



**Pour la majorité des flux, les coûts aidés en €HT/habitant sont inférieurs au référentiel de l'ADEME.**

Le coût aidé des flux des ordures ménagères résiduelles (OMr) et des emballages ménagers et papiers, exprimés en €HT/habitant, enregistrent une baisse significative par rapport à 2024 avec respectivement **-11% et -18%**.

Cette évolution favorable pour les OMr s'explique par la combinaison de charges de fonctionnement en diminution, notamment grâce à la baisse des dépenses énergétiques, et de recettes en forte progression liées à l'augmentation des ventes d'énergie.

Concernant les emballages ménagers et papiers, la réduction des coûts est principalement portée par des soutiens plus importants des éco-organismes.

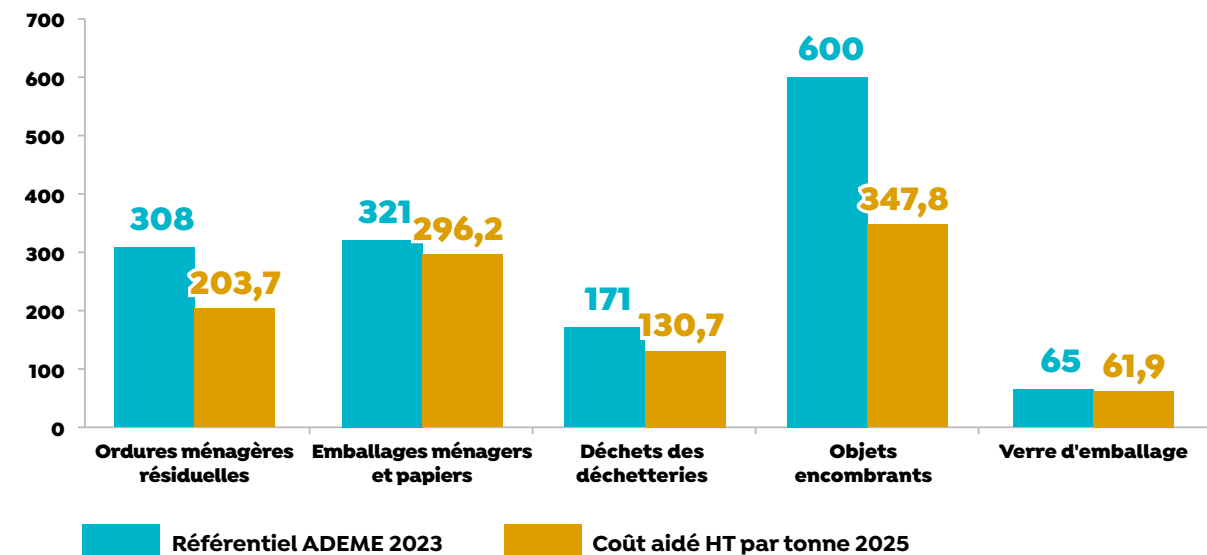
Par ailleurs, les coûts aidés du verre d'emballage et des déchets accueillis en déchetteries demeurent globalement stables ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des dépenses sur ces flux.



## COÛTS AIDÉS À LA TONNE

Le coût aidé à la tonne se définit par le coût aidé de chaque flux, rapporté aux tonnes collectées.

COÛT AIDÉ HT EN € À LA TONNE  
POUR LES PRINCIPAUX FLUX COLLECTÉS



**Le coût aidé par tonne pour l'ensemble des flux est inférieur au référentiel de l'ADEME. Ces données indiquent une bonne gestion financière de Dijon métropole.**

Entre 2024 et 2025, les coûts aidés à la tonne sont globalement à la baisse à l'exception du verre d'emballage. La forte hausse sur ce flux (+30%) s'explique par une chute importante du prix de rachat du verre qui impacte fortement les produits en lien avec ce flux.



# Annexes



# GLOSSAIRE

## A

**Agence de la transition écologique (ADEME) :** établissement public français qui accompagne les pouvoirs publics, les entreprises, les collectivités et les citoyens dans la mise en œuvre de la transition écologique.

## B

**Biodéchets :** déchets non dangereux biodégradables comprenant notamment les déchets alimentaires ou de cuisine ainsi que les déchets de jardin ou de parc (tontes, feuilles, tailles de végétaux, etc.).

**Bio-seau :** petit contenant mis à disposition des usagers pour la collecte séparée des déchets alimentaires au domicile, avant leur dépôt dans un point d'apport volontaire ou un composteur.

## C

**Collecte des déchets :** opération consistant à ramasser les déchets en vue de leur transport vers une installation de transfert, de traitement ou de valorisation.

**Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) :** instance de concertation mise en place par une collectivité, réunissant des acteurs locaux (élus, services, associations, professionnels, usagers), chargée de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation du Programme Local de prévention des déchets ménagers et assimilés.

**Compostage :** transformation naturelle des biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) en compost grâce à l'action de micro-organismes, pour un retour au sol de la matière organique.

## D

**Déchets dangereux des ménages (DDM) :** déchets issus des activités domestiques pouvant être dangereux pour la santé ou l'environnement (peintures, solvants, produits chimiques), et qui ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères.

**Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :** déchets issus des équipements fonctionnant avec un courant électrique, une pile ou un accumulateur.

**Déchets incinérables :** déchets non recyclables et non valorisables autrement, dont le traitement est réalisé par incinération dans des installations autorisées.

**Déchets ménagers et assimilés (DMA) :** ensemble des déchets pris en charge par le service public. Ils comprennent les déchets produits par les ménages ainsi que ceux, de nature similaire, produits par des activités économiques ou publiques, tant qu'ils ont les mêmes caractéristiques et qu'ils sont produits dans les mêmes quantités que ceux d'un ménage.

## E

**Écologie industrielle et territoriale :** démarche territoriale de coopération entre acteurs visant à réduire les consommations de ressources et les impacts environnementaux par la mutualisation et la valorisation des flux.

**Économie circulaire :** ensemble des actions qui consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

## L

**Loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) :** loi du 10 février 2020 visant à accélérer la transition vers une économie circulaire en réduisant les déchets et le gaspillage, en favorisant le réemploi et le recyclage

**Lombricompostage :** dégradation des déchets alimentaires par des vers à compost dans un matériel appelé « lombricomposteur » et permettant de produire du compost.

## M

**Mâchefer :** résidu résultant de l'incinération des déchets.

## O

**Ordures ménagères et assimilées (OMA) :** déchets produits par les ménages, ils comprennent les ordures ménagères résiduelles, les emballages ménagers, les papiers, les cartons, le verre d'emballage et les déchets alimentaires.

## P

**Point d'apport volontaire :** équipement de collecte en libre accès permettant le dépôt volontaire de déchets triés.

**Porte-à-porte :** mode de collecte des déchets consistant en le ramassage, à une fréquence définie, des déchets présentés par les usagers devant leur domicile au moyen de bacs normalisés.

**Précollecte :** ensemble des opérations réalisées avant la collecte proprement dite, comprenant notamment la mise à disposition des contenants, leur implantation et les modalités de présentation des déchets.

**Prévention des déchets :** ensemble des mesures et des actions, notamment au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien, visant à :

- Réduire les quantités de déchets produits, c'est la prévention quantitative ;
- Réduire leur nocivité et/ou améliorer leur caractère valorisable, c'est la prévention qualitative.

**Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) :** document stratégique et opérationnel, élaboré par une collectivité, qui définit les objectifs, actions et moyens mis en œuvre pour réduire la production de déchets ménagers et assimilés sur son territoire, en agissant notamment sur la prévention, le réemploi et l'allongement de la durée de vie des produits.

**Projet alimentaire territorial (PAT) :** démarche collective territoriale visant à organiser et développer un système alimentaire local, durable et résilient.

## R

**Réemploi :** opération à travers laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets, sont utilisés à nouveau. Cette utilisation est destinée à un usage identique à celui pour lequel les produits sont initialement conçus.

**Réutilisation :** opération par laquelle une substance, produit ou matière, devenu un déchet, est utilisée à nouveau. Cette dernière utilisation peut être différente de l'usage pour lequel le produit est initialement destiné.

## S

**Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) :** document stratégique définissant la politique d'achats publics responsables d'une collectivité, intégrant des critères sociaux et environnementaux.

**Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) :** document de planification stratégique régionale qui fixe les orientations à long terme en matière d'aménagement du territoire, de mobilité, d'environnement, de gestion des déchets, d'énergie, de biodiversité et de lutte contre le changement climatique, auxquelles les politiques locales doivent se conformer.

## V

**Valorisation énergétique :** procédé consistant à récupérer et exploiter l'énergie produite lors du traitement de certains déchets, notamment sous forme de chaleur, d'électricité ou de carburant, en substitution à des énergies fossiles.

**Valorisation matière :** procédé consistant à transformer des déchets en nouvelles matières premières, utilisables en substitution de ressources vierges, notamment par des procédés de recyclage ou de préparation en vue du recyclage.

**Valorisation organique :** procédé consistant à transformer les biodéchets (déchets alimentaires et déchets verts) en amendement organique ou en énergie, notamment par compostage ou méthanisation.



# DIJON MÉTROPOLE : TONNAGES COLLECTÉS PAR COMMUNE

| COMMUNES                                          | TONNAGES 2025                    |                                   |                     |                   |                      |                    |                                        | TOTAL<br>2025 |
|---------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------|----------------------|--------------------|----------------------------------------|---------------|
|                                                   | ORDURES MÉNAGÈRES<br>RÉSIDUELLES | EMBALLAGES MÉNAGERS<br>ET PAPIERS | CARTONS COMMERCIAUX | VERRE D'EMBALLAGE | DÉCHETS ALIMENTAIRES | OBJETS ENCOMBRANTS | DÉCHETS VERTS<br>(HORS SAPINS DE NOËL) |               |
| Ahuy                                              | 273                              | 219                               |                     | 84                | 8                    | 5                  | 18                                     | 607           |
| Bressey-sur-tille                                 | 165                              | 76                                |                     | 26                | 3                    | 5                  | 16                                     | 292           |
| Bretenières                                       | 147                              | 39                                |                     | 39                | 4                    | 3                  | 24                                     | 256           |
| Chenôve                                           | 3 350                            | 768                               |                     | 360               | 54                   | 154                | 25                                     | 4711          |
| Zone d'activités Chenôve                          | 383                              |                                   | 121                 |                   |                      |                    |                                        | 504           |
| Chevigny-saint-sauveur                            | 1 979                            | 556                               |                     | 273               | 63                   | 41                 | 117                                    | 3029          |
| Zone d'activités Chevigny-saint-sauveur           | 235                              | 25                                | 29                  |                   |                      |                    |                                        | 289           |
| Corcelles-lès-monts                               | 117                              | 63                                |                     | 19                | 2                    | 1                  | 4                                      | 206           |
| Daix                                              | 308                              | 180                               |                     | 36                | 4                    | 5                  | 47                                     | 580           |
| Dijon                                             | 33 202                           | 7 974                             |                     | 3 902             | 348                  | 829                | 685                                    | 46940         |
| Zone d'activités, commerçants<br>et marchés Dijon | 1 482                            | 278                               | 580                 |                   |                      |                    |                                        | 2340          |
| Fenay                                             | 209                              | 120                               |                     | 61                | 4                    | 4                  | 32                                     | 429           |
| Flavignerot                                       | 39                               | 24                                |                     | 9                 | 1                    | 1                  | 0                                      | 74            |
| Fontaine-lès-dijon                                | 1 604                            | 556                               |                     | 404               | 10                   | 48                 | 194                                    | 2816          |
| Hauteville-lès-dijon                              | 121                              | 110                               |                     | 33                | 3                    | 7                  | 22                                     | 296           |



# DIJON MÉTROPOLE : TONNAGES COLLECTÉS PAR COMMUNE

| COMMUNES                           | TONNAGES 2025                    |                                   |                     |                   |                      |                    |                                        | TOTAL<br>2025 |
|------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|-------------------|----------------------|--------------------|----------------------------------------|---------------|
|                                    | ORDURES MÉNAGÈRES<br>RÉSIDUELLES | EMBALLAGES MÉNAGERS<br>ET PAPIERS | CARTONS COMMERCIAUX | VERRE D'EMBALLAGE | DÉCHETS ALIMENTAIRES | OBJETS ENCOMBRANTS | DÉCHETS VERTS<br>(HORS SAPINS DE NOËL) |               |
| Longvic                            | 1 789                            | 521                               |                     | 325               | 35                   | 70                 | 33                                     | 2773          |
| Zone d'activités Longvic           | 432                              |                                   | 121                 |                   |                      |                    |                                        | 553           |
| Magny-sur-tille                    | 147                              | 104                               |                     | 28                | 4                    | 3                  | 12                                     | 298           |
| Marsannay-la-côte                  | 861                              | 308                               |                     | 257               | 14                   | 22                 | 13                                     | 1474          |
| Zone d'activités Marsannay-la-côte | 479                              |                                   | 125                 |                   |                      |                    |                                        | 604           |
| Neuilly-crimolois                  | 587                              | 202                               |                     | 77                | 14                   | 11                 | 29                                     | 919           |
| Ouges                              | 290                              | 73                                |                     | 38                | 6                    | 4                  | 15                                     | 427           |
| Perrigny-lès-dijon                 | 499                              | 131                               |                     | 73                | 9                    | 12                 | 23                                     | 746           |
| Plombières-lès-dijon               | 469                              | 136                               |                     | 89                |                      | 19                 | 19                                     | 732           |
| Quetigny                           | 1 477                            | 537                               |                     | 317               | 56                   | 61                 | 31                                     | 2479          |
| Zone d'activités Quetigny          | 631                              | 117                               | 98                  |                   |                      |                    |                                        | 846           |
| Saint-apollinaire                  | 1 569                            | 471                               |                     | 204               | 41                   | 38                 | 137                                    | 2460          |
| Sennecey-lès-dijon                 | 450                              | 148                               |                     | 80                | 10                   | 5                  | 16                                     | 709           |
| Talant                             | 2 154                            | 609                               |                     | 256               | 11                   | 151                | 159                                    | 3340          |
| TOTAL                              | 55 448                           | 14 345                            | 1 075               | 6 990             | 702                  | 1 498              | 1 670                                  | 81 728        |



# DIJON MÉTROPOLE : PRINCIPAUX MARCHÉS DE PRESTATION

| BUDGET        | N°                 | OBJET                                                                                                                                                                             | ENTREPRISE<br>ATTRIBUTAIRE              | DÉBUT DE MARCHÉ | FIN DE MARCHÉ |
|---------------|--------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------|---------------|
| 01 - collecte | 2020-039FM         | Gestion des déchets ménagers et assimilés<br>LOT1 Fourniture de bacs roulants                                                                                                     | ESE France                              | 01/01/2021      | 31/12/2025    |
| 01 - collecte | 2020-155FM         | Gestion des déchets ménagers et assimilés<br>LOT2 Pré collecte et collecte des DMA                                                                                                | DIEZE (SUEZ)                            | 01/01/2021      | 31/12/2025    |
| 01 - collecte | 2021-030FM         | Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés<br>lot 1 : fourniture et livraison de composteurs en kit et équipés                               | GARDIGAME                               | 01/04/2021      | 31/03/2025    |
| 01 - collecte | 2021-031FM         | Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés<br>lot 2 : Fourniture et livraison de composteurs de grosse capacité                              | ALFACY                                  | 02/04/2021      | 01/04/2025    |
| 01 - collecte | 2021-032FM         | Marché de fourniture, stockage et distribution de composteurs en kit et équipés<br>lot 3 : stockage et distribution de composteurs individuels en kit et équipés                  | ENVIE                                   | 07/04/2021      | 06/04/2025    |
| 01 - collecte | 2021-101FM         | Mission d'études et de conseil en matière de gestion des déchets                                                                                                                  | ELCIMAI                                 | 09/09/2021      | 08/09/2025    |
| 01 - collecte | 2021-113AM         | Prestations de service pour la gestion des prêts, du stockage et du lavage<br>des gobelets réutilisables - Marché réservé à des structures d'insertion par l'activité économique. | ENVIE                                   | 22/01/2021      | 21/09/2025    |
| 01 - collecte | 2022-156FM         | Exploitation du centre de tri communautaire                                                                                                                                       | SUEZ RV                                 | 17/11/2022      | 16/11/2027    |
| 01 - collecte | 2023DM<br>AO105600 | Stockage et rechargement du verre d'emballage alimentaire<br>collecté sur le territoire de DM                                                                                     | SETEO                                   | 06/06/2023      | 07/06/2027    |
| 01 - collecte | 2023DM<br>AO144702 | Fourniture d'une benne de collecte de déchets ménagers de 12 m³ à compaction                                                                                                      | FAUN                                    | 02/01/2024      | 02/08/2025    |
| 01 - collecte | 2023DM<br>AO144703 | Fourniture d'une benne de collecte des encombrants de 16m³                                                                                                                        | FAUN                                    | 02/01/2024      | 02/08/2025    |
| 01 - collecte | 2023DM<br>AO144701 | Fourniture d'un châssis cabine 4x2 de 16 tonnes                                                                                                                                   | BERTHIER                                | 29/12/2023      | 29/07/2025    |
| 01 - collecte | 2024DM<br>AO0234   | Fourniture d'abri-bacs pour la collecte de biodéchets alimentaires                                                                                                                | SUEZ RV                                 | 29/07/2024      | 28/07/2028    |
| 01 - collecte | 2024DM<br>AO06362  | Traitement par compostage des déchets verts et de déchets alimentaires                                                                                                            | SUEZ ORGANIQUE                          | 24/12/2024      | 23/12/2028    |
| 01 - collecte | 2024DMP<br>N051100 | Fourniture de 4 véhicules neufs de collecte de déchets ménagers fonctionnant à l'hydrogène et garanties associées                                                                 | HYUNDAI<br>HYDROGEN<br>MOBILITY GERMANY | 23/12/2024      | 22/12/2031    |



# DIJON MÉTROPOLE : PRINCIPAUX MARCHÉS DE PRESTATION

| BUDGET           | N°         | OBJET                                                                                                                                                                              | ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE    | DÉBUT DE MARCHÉ | FIN DE MARCHÉ |
|------------------|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-----------------|---------------|
| 01 - déchetterie | 2022-154FM | Marché de gestion des déchetterie lot 1 : gardiennage, location, transport et traitement des déchets des 5 déchetteries                                                            | GODARD                     | 01/01/2023      | 31/12/2026    |
| 01 - déchetterie | 2022-155FM | Marché de gestion des déchetterie lot 2 : Location, transport et traitement des déchets dangereux des ménages hors périmètre ECO DDS et de l'amiante des 5 déchetterie             | SETEO                      | 01/01/2023      | 31/12/2026    |
| 01 - UIOM        | 2021-019AM | Maintenance appareils de mesure en continu et semi-continu sur cheminées UVE                                                                                                       | ENVEA                      | 24/03/2021      | 23/03/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-039AM | Location-entretien de vêtements professionnels                                                                                                                                     | KALHYGE                    | 09/04/2021      | 08/04/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-066AM | Achat de pièces de rechange pour les grappins OM et les bennes preneuses mâchefers de l'UVE                                                                                        | EUROBEN                    | 09/06/2021      | 08/06/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-069FM | Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 1 : vapeur, effluents liquides et paramètres environnementaux                 | EUROFINS<br>HYDROLOGIE EST | 06/06/2021      | 05/06/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-070FM | Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 2 : analyses des fumées, QAL2 et AST                                          | SOCOTEC<br>ENVIRONNEMENT   | 08/06/2021      | 06/06/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-071FM | Analyses chimiques sur effluents liquides et gazeux - contrôle des paramètres environnementaux - lot 3 : gestion et analyses des cartouches de mesure en semi-continu des dioxines | SOCOTEC<br>ENVIRONNEMENT   | 08/06/2021      | 06/06/2025    |
| 08 - GTA         | 2021-007FM | Achat de pièces de rechange et prestations de maintenance associées pour le Groupe Turbo-Alternateur                                                                               | THERMODYN                  | 17/11/2021      | 16/11/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-099FM | Transport et traitement des REFIONS                                                                                                                                                | SETEO                      | 28/09/2021      | 27/09/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-076FM | Fourniture de gaz                                                                                                                                                                  | SAVE FACTEUR 4 (SF4)       | 01/01/2022      | 31/12/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-080FM | Fourniture d'électricité                                                                                                                                                           | EDF                        | 01/01/2022      | 31/12/2025    |
| 01 - UIOM        | 2021-145FM | Tri des mâchefers et refus de tri des mâchefers issus de l'UVE                                                                                                                     | MONT BLANC<br>VALORISATION | 17/11/2021      | 16/11/2025    |
| 01 - UIOM        | 2022-046FM | Achat de pièces de rechange pour les fours chaudières électrofiltres et prestations de maintenance associées                                                                       | HZI ESTI                   | 26/04/2022      | 25/04/2026    |
| 01 - UIOM        | 2022-058FM | Marché de décompactage, mise en andain, transport et reprise des mâchefers                                                                                                         | HUBERT ROUGEOT             | 25/05/2022      | 24/05/2026    |
| 01 - UIOM        | 2022-073FM | Prestation de mise en balles et stockage des balles sur la plateforme des mâchefers                                                                                                | PRESTABALLES               | 20/06/2022      | 19/06/2026    |



# DIJON MÉTROPOLE : PRINCIPAUX MARCHÉS DE PRESTATION

| BUDGET    | N°                  | OBJET                                                                                                                                                           | ENTREPRISE ATTRIBUTAIRE                    | DÉBUT DE MARCHÉ | FIN DE MARCHÉ |
|-----------|---------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------------|---------------|
| 01 - UIOM | 2022-084FM          | Transfert et traitement des déchets ménagers vers un site autorisé durant les arrêts techniques de l'UVE                                                        | IWS MINERALS France                        | 28/07/2022      | 27/07/2026    |
| 01 - UIOM | 2022-115FM          | Réception, broyage et renvoi vers l'UVE de Dijon Métropole des OE, DNR et incinérables de déchetteries                                                          | SETEO                                      | 04/10/2022      | 03/10/2026    |
| 01 - UIOM | 2022-165FM          | Fourniture, installation et mise en service d'analyseurs en ligne de mercure dans les fumées et maintenance globale                                             | ENVEA                                      | 15/12/2022      | 15/05/2029    |
| 01 - UIOM | 2023DM<br>AO102201  | Fourniture de chaux                                                                                                                                             | ECL                                        | 07/05/2023      | 07/05/2027    |
| 01 - UIOM | 2023DM<br>AO102202  | Fourniture d'ammoniaque                                                                                                                                         | BEAUSEIGNEUR                               | 18/04/2023      | 18/04/2027    |
| 01 - UIOM | 2023DM<br>AO102203  | Fourniture de soude 50%                                                                                                                                         | BEAUSEIGNEUR                               | 18/04/2023      | 18/04/2027    |
| 01 - UIOM | 2023DSM<br>C131000  | Fourniture et maintenance bruleurs fours                                                                                                                        | FIVES PILLARD                              | 25/09/2023      | 11/10/2027    |
| 01 - UIOM | 2023DSM<br>C160400  | Fourniture et pose de 2 ponts bascule pour l'UVE                                                                                                                | PRECIA MOLEN                               | 23/12/2023      | 23/12/2027    |
| 01 - UIOM | 2023DMP<br>A1266    | Maintenance système automatisé et du SNCC de l'UVE                                                                                                              | SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE                | 03/10/2023      | 04/10/2027    |
| 01 - UIOM | 2023DMP<br>N1661    | Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre relatif au Projet de Modernisation de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Dijon métropole | NALDEO / ELCIMAI ENVIRONNEMENT / ARCHITRAV | 02/07/2024      | 01/07/2030    |
| 01 - UIOM | 2024DM<br>AO0315    | Marché d'entretien de la station de production d'eau déminée et des injections de produits de chaudière                                                         | VEOLIA EAU                                 | 07/08/2024      | 06/08/2028    |
| 01 - UIOM | 2024DMS<br>C0363    | Maintenance des onduleurs                                                                                                                                       | PHYSEO                                     | 12/08/2024      | 11/08/2028    |
| 01 - UIOM | 2024DMP<br>A6526    | Prestations de curage, pompage et inspection vidéo à l'usine de valorisation énergétique                                                                        | EXPERT CANALISATIONS / SETEO / SARP        | 10/03/2025      | 09/03/2028    |
| 01 - UIOM | 2024DMP<br>AO51700  | Maintenance des équipements de production d'air comprimé et fournitures associées                                                                               | BOUTILLON DEXIS                            | 23/10/2024      | 22/10/2027    |
| 01 - UIOM | 2024-CAA<br>O32305  | Entretien des espaces verts                                                                                                                                     | C'DECO                                     | 05/12/2024      | 03/12/2028    |
| 01 - UIOM | 2025DMP<br>A006600  | Travaux de fumisterie des fours de l'UVE                                                                                                                        | SAS DREVET                                 | 18/04/2025      | 17/04/2029    |
| 01 - UIOM | 2025-CAA<br>OO16401 | Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des déchets dangereux, hors bouteilles de protoxyde d'azote, pile et DEEE                   | EDIB                                       | 08/08/2025      | 07/08/2029    |
| 01-UIOM   | 2025-CAA<br>OO16402 | Mise à disposition de contenants, collecte, transport et traitement des bouteilles de protoxyde d'azote                                                         | ONCIDIS ENVIRONNEMENT                      | 08/08/2025      | 07/08/2026    |





DOCUMENT RÉALISÉ PAR LA DIRECTION VALORISATION DES DÉCHETS DE DIJON MÉTROPOLE

CONCEPTION / MISE EN PAGE : AMT-TRANSVERSALES.COM

PHOTOS : DIJON METROPOLE

DATE DE DIFFUSION : 3 SEPTEMBRE 2026